



Assemblée générale

Soixante et onzième session

4^e séance plénière

Lundi 19 septembre 2016, à 9 h 30
New York

Documents officiels

Président : M. Thomson (Fidji)

La séance est ouverte à 10 heures.

Réunion plénière de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants

Points 13 et 117 de l'ordre du jour (suite)

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

Le Coprésident (M. Lykketoft) (parle en anglais) : Avant de donner la parole aux orateurs inscrits, je voudrais aborder certaines questions d'organisation relatives au déroulement de la présente réunion plénière. En application de la résolution 70/290, adoptée le 30 juin 2016, la liste des orateurs a été établie étant entendu que les déclarations seraient limitées à quatre minutes. Pour aider les orateurs à gérer leur temps de parole, un témoin lumineux est installé sur le pupitre d'où ils s'exprimeront. J'invite tous les orateurs à faire preuve de coopération et à respecter le temps imparti pour leurs déclarations, afin que tous ceux qui sont inscrits puissent être entendus dans les délais.

L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Andrej Kiska, Président de la République slovaque.

Le Président Kiska (parle en anglais) : Je suis reconnaissant de pouvoir être le premier à prendre la parole dans cette salle. L'actuelle crise migratoire est l'une des pires crises qui soient survenues depuis la Seconde Guerre mondiale. Des millions de personnes quittent leurs pays du fait de la guerre, de la peur ou d'un manque de nourriture. Je voudrais faire trois observations.

Premièrement, nous ne devrions pas évoquer des chiffres, mais des problèmes humains véritables, qui concernent des enfants, des mères, des pères et des familles. Nous ne devrions pas parler en termes de millions de personnes, mais plutôt évoquer les cas individuels de ceux qui fuient pour échapper à une menace de mort. J'ai eu l'occasion de rencontrer des réfugiés d'Iraq dans mon pays. Lorsque je me suis entretenu avec eux, ils m'ont dit qu'ils avaient eu trois heures pour quitter leur foyer et que s'ils ne l'avaient pas fait, ils seraient morts. Voilà comment nous devons envisager cette question : nous devons penser à la vie de ces personnes, à leur histoire.

Pour ce faire, et c'est mon deuxième point, nous devons réfléchir à la manière de travailler efficacement. Travailler efficacement suppose de mettre en commun les meilleurs outils à notre disposition, de faire appel aux meilleures organisations et de réunir les personnes les plus compétentes. C'est pourquoi la Slovaquie se félicite du nouvel accord qui a été conclu entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale pour les migrations. Par ailleurs, mon pays, qui préside

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

16-28983(F)



Document adapté

Merci de recycler



actuellement le Conseil de l'Union européenne, prône une politique durable en matière de migration et de droit d'asile.

Enfin, nous oublions parfois que nos pays sont prospères. Nous oublions parfois que nous avons donc un devoir moral. Pas seulement le devoir moral qui incombe aux personnes qui ont réussi de réfléchir à la manière d'aider les autres, mais aussi celui qui incombe aux pays modernes et prospères de réfléchir à la manière d'aider les personnes dans le besoin et de partager leurs richesses.

Le Coprésident (M. Lykketoft) (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Muhammadu Buhari, Président de la République fédérale du Nigéria.

Le Président Buhari (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole devant l'Assemblée générale et de participer aux efforts visant à trouver une solution aux préoccupations croissantes concernant les mouvements massifs de migrants, de réfugiés et de déplacés à travers le monde. Ce n'est pas une simple coïncidence que ces mouvements se produisent, alors que le monde est en proie à des crises et à des bouleversements économiques, sociaux et politiques lourds de conséquences. Nous savons tous que la migration n'est pas un crime, surtout lorsque les personnes franchissent les frontières internationales pour chercher refuge, parce que leur vie est en danger, leurs libertés fondamentales sont menacées ou qu'elles risquent d'être emprisonnées. Les mouvements humains sont une expression indispensable du droit fondamental à la liberté de sécurité et d'épanouissement, et chercher refuge est un droit légitime reconnu par le droit international humanitaire.

Le monde se trouve face à un dilemme. Les pays sont tenus, en vertu du droit international humanitaire, de garantir la libre circulation des personnes, notamment celles qui fuient un danger imminent pour leur vie, en garantissant leur sécurité et leur dignité. Cette responsabilité s'accompagne d'un coût financier énorme et entraîne de graves conséquences pour la paix et la sécurité nationales des pays dont la situation économique et politique est fragile. Il est également regrettable qu'à quelques exceptions près, comme la Jordanie, le Liban et l'Allemagne, les pays qui sont capables et désireux d'accueillir un grand nombre de réfugiés et de migrants font preuve de retenue en raison des menaces posées par les terroristes et les groupes extrémistes violents. C'est particulièrement important,

car ces pays doivent également protéger leur intégrité territoriale et le bien-être de leurs citoyens.

Tout débat sur les réfugiés et les migrants dans le cas du Nigéria serait incomplet si l'on ne mentionnait pas nos personnes déplacées, les victimes des terribles atrocités commises par Boko Haram. L'insurrection de Boko Haram a provoqué un énorme problème de réfugiés, dont le nombre s'élève à quelque 600 000 personnes dans les pays voisins. Au Nigéria, plus de 2 millions de déplacés du nord-est vivent dans des camps qui émaillent tout le pays. Pour faire face à ce défi, le Nigéria, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, a accueilli récemment un dialogue régional sur le déplacement de personnes, dans le cadre d'un dialogue régional sur la protection dans le bassin du lac Tchad. Je voudrais également dire que nous avons activement mis en œuvre plusieurs programmes axés sur la population, tels que le Comité présidentiel de protection pour la réhabilitation du nord-est, le Fonds de soutien aux victimes, l'initiative pour des écoles sûres et la Commission de développement du nord-est, qui est en cours d'examen au Parlement, afin de répondre aux besoins humanitaires des personnes déplacées. Nous déployons des efforts concertés pour répondre aux besoins humanitaires immédiats de nos citoyens en réduisant leurs risques et leur vulnérabilité et en accroissant leur résilience grâce à une formation professionnelle et des programmes d'acquisition de compétences.

Le Nigéria a également montré l'importance qu'il accorde aux questions de la mobilité humaine à l'échelle mondiale en mettant en place un certain nombre d'outils à des fins de contrôle, notamment une politique migratoire nationale, une politique de migration de la main-d'œuvre, des lois sur la traite des personnes, le service nigérian d'immigration et le service national de répression compétent en matière de drogues. Je nourris l'espoir que la menace posée par Boko Haram et l'État islamique d'Iraq et du Levant sera prise très au sérieux.

Le Coprésident (M. Lykketoft) (*parle en anglais*) : L'Assemblée va entendre une allocution de S. E. M. Gjorge Ivanov, Président de l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Le Président Ivanov (*parle en macédonien; texte anglais fourni par la délégation*) : En ce XXI^e siècle, nous vivons dans l'espoir et dans la crainte. D'une part, nous avons l'espoir d'une vie meilleure, l'espoir d'une éducation, d'un développement économique et d'une protection de la vie des citoyens et de leurs

biens. D'autre part, nous craignons les conséquences des crises et des conflits régionaux. Les mouvements de migrants et de réfugiés ont été déclenchés tant par la quête du bonheur que par la fuite devant la peur. Vingt millions de migrants illégaux et de réfugiés se trouvent aux frontières extérieures de l'Europe et sont encouragés à utiliser certains couloirs pour gagner l'Europe. Nous avons besoin d'une approche commune pour gérer la crise migratoire et réduire les risques en matière de sécurité en établissant une distinction nette entre les aspects juridiques, humanitaires, politiques, économiques et sociaux de la crise et ses aspects sécuritaires.

Cette nouvelle ère d'un XXI^e siècle cruel exige une nouvelle direction et de nouvelles institutions qui soient à même de gérer les crises et les risques. La menace de la migration illégale est un moyen idéal pour exercer des pressions non militaires dans le cadre de la gestion des crises et des conflits. Comment? En exportant des migrants et en leur faisant emprunter certaines routes qui les conduiront à leur destination finale. Cette situation a provoqué de graves tensions entre les pays européens. Les problèmes de sécurité au sein de l'Union européenne (UE) dépendent de plus en plus des dirigeants de pays tiers qui se trouvent le long des principaux couloirs d'entrée et de sortie, de leur stabilité politique et de la gestion des crises par leurs gouvernements. Or, ces pays se trouvent dans une position géographique qui leur permet de maîtriser l'accès à ces couloirs. L'Union européenne a besoin de pays tiers stables et sûrs qui sont capables de protéger ces couloirs.

Pour faire face à la crise migratoire, la République de Macédoine a adopté une approche dynamique et préventive.

Nous avons été le premier pays d'Europe à déclarer un état de crise et à déployer des militaires aux frontières, et nous avons également créé un quartier général militaire et civil conjoint pour renforcer la protection des frontières et maîtriser les mouvements de migrants sans leur permettre d'entrer dans les villes et de prendre contact avec des personnes radicalisées ou des personnes revenant de zones de conflit. On pourrait comparer le flux de migrants à une inondation. Le système de gestion de la crise doit donc être activé et des militaires déployés pour aider les services civils à faire face à l'inondation. Le système de gestion de la crise doit également comporter des plans d'intervention d'urgence et une stratégie pour éliminer les conséquences de

l'inondation. Il doit prévoir des mesures défensives telles que des barrages aux frontières extérieures, un processus de nettoyage axé sur les zones sensibles et la sécurisation des voies de circulation ainsi que le contrôle des flux de réfugiés aux points d'entrée et de sortie et sur les parcours empruntés par les réfugiés, les migrants et les combattants terroristes étrangers.

Nous assumons la responsabilité d'être le gardien des portes de l'Europe. Le déploiement de militaires chargés d'aider les forces de police à protéger la frontière a permis d'interrompre le flux des migrations illégales par ce qu'on appelle le couloir des Balkans. Nous devons donc appuyer la révision de la législation concernant la participation de l'armée à la protection des frontières et de la sécurité nationale et en matière de lutte antiterroriste. S'agissant de l'aide nécessaire pour gérer l'aspect sécuritaire de la crise, plusieurs pays partenaires, à savoir la Hongrie, la Croatie, la Serbie, la Slovénie, la République tchèque, la Slovaquie, l'Autriche et la Pologne, ont répondu à l'appel en détachant des policiers et en fournissant du matériel de protection de la frontière ainsi qu'une assistance financière. Actuellement, la Macédoine accueille 110 policiers étrangers qui l'aident à protéger sa frontière.

La République de Macédoine n'a pas accès aux bases de données de l'Union européenne permettant d'entrer et de comparer des données sur les migrants et les combattants terroristes étrangers. D'autre part, la coopération entre les services de renseignement est insuffisante. À cela s'ajoute une couverture médiatique négative de la mise en œuvre des décisions de l'Union européenne. En dépit de la crise politique interne, la Macédoine a montré qu'elle avait des institutions stables capables de gérer la crise des migrants et de réduire les menaces à la sécurité. À cet égard, je voudrais transmettre un message à l'Union européenne. La Macédoine a besoin d'une assistance pour être en mesure d'aider l'Union européenne. Les frontières extérieures ne peuvent être protégées à moins que les couloirs qui traversent des pays situés à l'extérieur de l'Union ne soient sécurisés. La Macédoine prendra les mesures qui s'imposent pour protéger sa sécurité nationale. Toute solution qui implique d'héberger des migrants et d'ouvrir des camps de réfugiés dans des pays non membres de l'Union européenne situés le long du couloir ne sera pas viable et ne doit donc pas être autorisée. Nous ne disposons ni des capacités ni des ressources nécessaires pour accueillir le volume attendu de migrants, lequel pourrait déstabiliser notre pays.

Le courage est une denrée rare et chère en Europe aujourd'hui. La Macédoine a montré qu'elle avait le courage de faire face aux menaces actuelles en pleine crise politique. L'autre question que nous devons aborder est celle de la diversité dans les grandes villes. La tolérance de la diversité doit être remplacée par le respect de la diversité.

Le Coprésident (M. Lykketoft) (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Mahamadou Issoufou, Président de la République du Niger.

Le Président Issoufou : C'est un honneur pour le Niger de participer à cette réunion de haut niveau pour discuter de la gestion des mouvements massifs de réfugiés et de migrants, avec pour objectif fondamental de fédérer les pays autour d'une approche plus humaine et mieux coordonnée. L'année qui vient de s'écouler et l'année en cours ont enregistré plusieurs réunions sur cette question préoccupante : le Sommet de La Valette sur les migrations tenu les 11 et 12 Novembre 2015 à Malte, la réunion de haut niveau de la vingt et unième Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Paris du 30 novembre au 12 décembre 2015, le premier Sommet mondial sur l'action humanitaire tenu à Istanbul les 23 et 24 mai 2016; et la réunion d'aujourd'hui.

À l'occasion de toutes ces rencontres, le Niger a mis l'accent sur les causes profondes des mouvements massifs de réfugiés et de migrants. Ces causes sont principalement la pauvreté, les inégalités, l'insécurité, le déficit démocratique et les effets néfastes des changements climatiques. La communauté internationale doit par conséquent s'attaquer à ces causes profondes, lutter contre le trafic de migrants, encourager la migration régulière, protéger les migrants et, si nécessaire, assurer leur retour, leur réadmission et leur réinsertion dans leurs pays d'origine dans le respect des droits humains. C'est dans cette perspective que je salue la proposition du Secrétaire général relative à l'élaboration de deux pactes mondiaux - un sur le partage des responsabilités concernant les réfugiés et les migrants et un autre concernant les migrations sûres, coordonnées et régulières.

Mon pays, le Niger, fait partie des pays qui sont les théâtres de ces mouvements massifs de réfugiés et de migrants. En effet, le Niger subit les conséquences de la crise libyenne, de la crise malienne et du terrorisme de Boko Haram dans le bassin du lac Tchad. Du fait de ces crises, il a dû accueillir des milliers de réfugiés

maliens, nigériens et des Nigériens revenus de Libye. Il doit également faire face aux déplacements internes de population dans la région du lac Tchad. Le Niger est aussi un pays de transit des migrants vers l'Europe. Environ 100 000 migrants ont traversé le Niger en 2015. Le Niger subit enfin les effets des changements climatiques avec des phénomènes extrêmes d'inondation et de sécheresse rendant vulnérables, chaque année, des centaines de milliers de ses citoyens.

Face à tous ces défis, le Niger souhaite une mobilisation conséquente de la communauté internationale. Nous souhaitons aussi un règlement rapide de la crise libyenne. Cela doit passer nécessairement par le rassemblement et la réconciliation de tous les Libyens dans le cadre d'un gouvernement d'union nationale inclusif. Le Niger souhaite également une stabilisation de la situation au Mali. Pour ce faire, un renforcement du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) est indispensable car la situation que vit ce pays n'est pas une situation classique de maintien de la paix. Le Niger se félicite des actions menées par la Force multinationale mixte contre Boko Haram et invite la communauté internationale à soutenir les pays du bassin du lac Tchad qui font face à une crise humanitaire sans précédent. S'agissant de la question des migrations, le Niger a proposé un plan d'action au Sommet Europe-Afrique de La Valette. Le financement de ce plan d'action permettra au Niger de contribuer à mettre fin au drame des migrants à travers le Sahara.

La question des mouvements massifs de réfugiés et de migrants nécessite des réponses de fond sur les plans politique, économique et social. Cela nécessite un changement de gouvernance politique et économique non seulement au niveau de chacun de nos pays respectifs, mais aussi au niveau mondial. J'ose espérer que la communauté internationale saura concevoir et mettre en œuvre des solutions qui permettront de construire un monde plus juste et plus humain.

Le Coprésident (M. Lykketoft) (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Jacob Zuma, Président de la République sud-africaine.

Le Président Zuma (*parle en anglais*) : Je voudrais exprimer au Secrétaire général, M. Ban Ki-Moon, les remerciements de l'Afrique du Sud pour avoir convoqué cette réunion opportune sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants.

L'Afrique du Sud se félicite de l'adoption du document final (résolution 71/1) par les États Membres ce matin.

Il nous faut alléger les souffrances endurées par les réfugiés et les migrants partout dans le monde et permettre une répartition équitable des responsabilités entre États. Toutefois, la circulation des personnes à travers les frontières internationales n'est pas un phénomène nouveau. Alors que nous examinons cette question, nous tenons à mettre en garde les États Membres qu'il ne faut pas oublier de se pencher avec un intérêt égal sur le sort des personnes déplacées de force, que ce soient dans le cadre de déplacements massifs ou de moindre ampleur.

L'Afrique du Sud estime que pour relever ce défi de façon appropriée nous devons remédier à ses causes profondes et comprendre que le sous-développement est un moteur clef des déplacements de personnes, et qu'il peut en retour, entraîner des conflits armés. Une action mondiale concertée pour traiter la question du sous-développement et des conflits armés doit donc être au cœur des préoccupations de tous les Membres. L'Afrique subsaharienne a accueilli et continue d'accueillir un grand nombre de personnes déplacées de force, l'Afrique du Sud étant quant à elle le pays qui compte le plus grand nombre de demandeurs d'asile. Nous fournissons abri et aide aux personnes déplacées de force, conformément aux droits fondamentaux énoncés dans notre Constitution.

Nous nous félicitons de l'action internationale menée pour alléger les pressions engendrées par les mouvements de déplacés partout ailleurs. Mais il importe de ne pas oublier les causes, qui sont diverses. Avant que n'apparaissent les problèmes en Libye, l'Afrique du Nord était en paix avec elle-même. C'est la façon dont nous avons géré la crise libyenne qui a entraîné un mouvement de réfugiés en provenance de ce pays traversant la Méditerranée pour se rendre en Europe et ailleurs.

Je pense que cela montre que chaque fois que nous agissons à un problème bien établi ou naissant, nous devons réfléchir très sérieusement. Nous devons voir quelles sont les conséquences de ces mesures, car les déplacements de personnes ont des causes différentes, et certains d'entre elles n'ont pas lieu d'être. Dans certains cas, les mesures prises profitent à ceux qui se trouvent hors des pays où ces problèmes ont commencé. Par conséquent, lorsque nous traitons le problème, nous devons aussi examiner les autres actions récentes qui

ont eu pour résultat de créer de l'insécurité dans d'autres régions.

Nous espérons vivement que l'engagement sur cette question urgente se poursuivra et qu'une solution réelle sera trouvée. Nous nous engageons une nouvelle fois à être un partenaire pour une évolution positive à cet égard.

Le Coprésident (M. Lykketoft) (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Borut Pahor, Président de la République de Slovénie.

Le Président Pahor (*parle en anglais*) : La migration est une constante de l'histoire de l'humanité. Elle est inhérente au progrès et au développement dans le monde, et les migrants sont d'importants moteurs du développement économique, social, culturel et humain. Lorsqu'on parle des avantages de la migration, on pense à une migration sûre, ordonnée et régulière. Notre objectif aujourd'hui est d'éviter la migration clandestine et de lutter avec fermeté contre les réseaux criminels qui en tirent parti.

Nous devons aussi redoubler d'efforts pour prévenir les faux espoirs, la désinformation et les images déformées de la vie qui attend les migrants et les réfugiés en dehors de leur patrie. En fait, nous devons resserrer notre coopération sur tous les aspects de la gestion de la migration, y compris le retour et la réinsertion des migrants clandestins dans leur pays d'origine.

Le moyen le plus efficace de régler la crise consiste à trouver une solution viable qui nous permette de remédier à ses causes profondes et aux facteurs d'incitation. Cela ne peut se faire que par le biais d'actions menées par la communauté internationale tout entière, dans un esprit de responsabilité partagée et de solidarité, de dialogue ouvert et de coopération. La crise mondiale actuelle nous rappelle à tous de façon cruelle qu'il nous faut accélérer nos efforts et œuvrer de concert.

L'Union européenne est confrontée à une énorme pression migratoire à ses frontières tant maritimes que terrestres. Mon pays, la Slovénie, en tant que pays de transit, doit lui aussi faire face à un flux sans précédent de migrants et de réfugiés fuyant les conflits au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. De la mi-octobre 2015 à ce jour, près d'un demi-million de personnes sont entrées dans notre pays – un nombre équivalent à près du quart de la population totale de la Slovénie. Nous savons donc par expérience à quel point il importe de

travailler en étroite collaboration avec des partenaires, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Union européenne, et avec des organisations internationales. La Slovénie participe activement au programme de réaffectation et de réinstallation de l'Union européenne et, ces deux dernières années, a considérablement accru l'aide humanitaire qu'elle fournit aux personnes déplacées et aux réfugiés.

Je terminerai en disant que la politique de paix et de dialogue doit l'emporter. Nous devons également assurer une coopération fondée sur le droit international et les principes reconnus au niveau international. L'ONU doit assumer une plus grande visibilité dans ce processus. À cet effet, nous devrions aussi peut-être envisager de modifier la structure existante de l'ONU pour lui permettre de prévenir les conflits et de régler les différends de manière plus efficace.

Le Coprésident (M. Lykketoft) (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Andrzej Duda, Président de la République de Pologne.

Le Président Duda (*parle en polonais; interprétation en anglais assurée par la délégation*) : Un nombre croissant d'États dans différentes régions du monde doivent aujourd'hui faire face à des migrations sans précédent. Ce phénomène ne concerne pas seulement l'Europe, l'Afrique et le Moyen-Orient, mais chaque région et chaque continent. Nous nous efforçons tous à grand-peine de réagir face aux mouvements importants de populations, qui sont le résultat non seulement de conflits armés, d'actes d'agression et de la violence mais également de crises économiques et de catastrophes naturelles.

J'ai réfléchi à la solution au problème de la migration de masse et je suis arrivé à la conclusion que l'élément qui est souvent absent du débat est la distinction entre la migration économique et les réfugiés de guerre. De fait, ces phénomènes différents appellent des mesures tout autres. Si nous associons la tragédie des réfugiés aux besoins des migrants économiques, nous ne serons pas en mesure d'apporter une aide efficace à l'un ou l'autre de ces groupes car leurs aspirations sont totalement différentes. La migration économique est généralement motivée par le fait que les gens cherchent par tous les moyens à améliorer leur situation financière et à avoir accès à des prestations sociales, alors que la cause des flux de réfugiés de guerre et de réfugiés politiques est toujours la volonté de survivre ou de protéger sa santé.

L'ampleur des flux migratoires dans le monde aujourd'hui est considérable. D'après des estimations établies dans mon pays, la Pologne, plus de 1 million de migrants économiques, originaires en grande partie de l'Est, sont devenus des résidents permanents. Par ailleurs, d'après différentes estimations, entre 1 et 2 millions de citoyens auraient quitté la Pologne pour travailler dans d'autres pays de l'Union européenne.

La migration sociale massive à laquelle poussent des personnalités politiques est une démarche très irresponsable. Dans de nombreuses régions, la migration sociale peut entraîner des tensions sociales, des préjugés, des accusations mensongères selon lesquelles les migrants voleraient des emplois ou auraient l'intention de profiter du système social du pays d'accueil. Malheureusement, certains politiques exploitent de telles attitudes. Ils essaient de gagner en popularité en faisant des généralisations injustes. Les personnalités politiques devraient être tenues de prévenir l'apparition de ces stéréotypes néfastes qui nuisent à l'ordre social. Je sais qu'il y a également des personnes dont l'objectif n'est pas d'améliorer leur situation en travaillant, mais d'abuser des droits sociaux. À l'évidence, les pouvoirs publics sont forcés d'enrayer de telles pratiques, surtout parce qu'elles tendent à renforcer la conviction de l'opinion publique que tous les migrants économiques sont malhonnêtes.

S'agissant des réfugiés de guerre, je voudrais insister sur deux tâches qui nous attendent.

Premièrement, la communauté internationale doit éliminer les véritables causes profondes des flux de réfugiés et rétablir le droit de chaque personne de vivre dans son pays. Nous ne viendrons jamais à bout de la tragédie des réfugiés tant que nous ne mettrons pas fin aux conflits qui éclatent, souvent en raison d'ambitions impérialistes, de haines motivées par des considérations ethniques ou d'intérêts économiques. Il n'y a pas de guerres sans causes, et il n'y a donc pas de guerres auxquelles on ne peut mettre fin.

Deuxièmement, nous devons coopérer pour mettre définitivement un terme aux crimes commis par des personnes qui profitent sans scrupule du drame des réfugiés. Je fais référence ici aux activités des groupes criminels qui récupèrent de l'argent sous prétexte de protéger, de transporter ou de faire passer de manière illicite des réfugiés, ainsi qu'au phénomène du blanchiment d'argent par l'intermédiaire de banques du monde civilisé et aux affaires faites avec des criminels et des meurtriers. L'élimination de telles pratiques ne

règlera pas entièrement le problème, mais améliorera certainement la situation dramatique de personnes qui souffrent doublement : de la guerre d'abord, puis des actes perpétrés par ceux qui veulent profiter de leur malheur.

Nous ne pouvons pas fermer les yeux sur l'argent maculé de sang qui circule dans le monde. La situation actuelle exige des solutions efficaces à chacune de ces questions. La République de Pologne est prête à participer activement à de tels efforts.

Le Coprésident (M. Lykketoft) (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Baron Divavesi Waqa, Président de la République de Nauru.

Le Président Waqa (*parle en anglais*) : Nauru se félicite de l'adoption de la résolution 71/1 sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants. Le très vaste appui exprimé aujourd'hui en faveur des réfugiés et des migrants doit être salué. Il ne faut cependant pas oublier que la crise humanitaire à laquelle nous devons faire face aujourd'hui est en grande partie le résultat de choix politiques délibérés faits dans les domaines de l'économie, de la sécurité et de l'environnement. Les gains importants dus à la mondialisation et aux progrès techniques n'ont pas été répartis de manière équitable et les migrations massives en sont l'un des résultats prévisibles.

La crise a été causée par les êtres humains, ce qui devrait être extrêmement inquiétant pour tous les dirigeants chargés de protéger la vie et le bien-être de leurs concitoyens. Néanmoins, cela signifie également que nous avons le pouvoir de régler le problème si nous travaillons ensemble. À ce propos, je saisis cette occasion pour faire part des efforts déployés par Nauru en vue de faire face à cette crise mondiale en proposant des services de prise en charge et en accueillant de manière provisoire des demandeurs d'asile.

Nauru n'est pas un pays d'origine, de transit et de destination représentatif pouvant proposer une installation permanente à des réfugiés ou des migrants. Nous sommes une petite île au milieu du Pacifique, une oasis isolée, loin des troubles et des conflits. En 2001 et encore une fois en 2012, nous avons été invités à contribuer à la gestion des migrations dans notre région après que des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants ont péri en mer. Conscients qu'il était impératif d'agir, nous avons proposé de faire de notre pays un lieu d'accueil des demandeurs d'asile et

de mettre en place un système de prise en charge des réfugiés. Ce modèle de prise en charge à distance est en mesure de retirer les avantages offerts par les passeurs, de faire baisser ou de réduire à zéro le nombre de morts en mer, de veiller à ce que les États puissent contrôler leurs frontières et, dans le même temps, de faire en sorte que les personnes qui en ont besoin bénéficient d'une protection.

L'application de ce modèle ne se faisant pas sans accrocs, je me dois donc de faire part de l'expérience directe de Nauru – des résultats que nous avons obtenus et des défis que nous devons relever. Nous avons mis en place un système de détermination du statut de réfugié robuste, équitable et impartial, ce qui signifie que le traitement à distance n'empêche personne de rechercher une protection, mais garantit au contraire à ceux qui en font la demande que leurs dossiers seront dûment traités, dans des délais raisonnables. Nous voulons veiller au respect de tous les droits des demandeurs d'asile et accorder à ceux qui ont obtenu le statut de réfugié tous les droits énoncés dans la Convention relative au statut des réfugiés adoptée en 1951, notamment l'émission de titres de voyage prévus par la Convention.

Nous encourageons les États à reconnaître ces documents, qui sont conformes au cahier des charges défini par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation de l'aviation civile internationale. Nous sommes signataires de cette convention et un membre actif du Processus de Bali sur le trafic de migrants, la traite des personnes et la criminalité transnationale qui y est associée. Le système que nous appliquons pour répondre aux demandes d'asile est conforme aux directives du HCR.

Nauru est bien placée pour servir de renfort face à l'afflux de migrants et être un lieu de traitement et de transition dans l'attente de solutions permanentes et viables. Cela étant, trouver des solutions de réinstallation durable pour nos réfugiés est le chaînon manquant. Dans une stratégie globale, le départ des réfugiés vers des pays de réinstallation permanente est le dernier maillon, indispensable, de la chaîne. J'invite les membres à nous apporter leur concours pour offrir un accueil permanent aux 924 hommes, femmes et enfants réfugiés qui sont actuellement à Nauru.

Mon gouvernement est déterminé à continuer de contribuer à une stratégie sans danger, humaine et digne en matière de coopération internationale et régionale pour régler cette urgence humanitaire.

Le Coprésident (M. Lykketoft) (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Marcelo Rebelo de Sousa, Président de la République portugaise.

Le Président Rebelo de Sousa (*parle en anglais*) : La gestion des flux migratoires est l'un des plus grands défis auxquels nous, au sein des Nations Unies, sommes confrontés aujourd'hui. Il est impératif de mettre l'humain au centre de nos décisions, comme la promesse en avait été faite il y a plusieurs années, lors du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement (voir A/68/PV.25). Mais comment pouvons-nous franchir le pas qui mène de la parole à la pratique de la dignité? Il faut pour cela des interventions concrètes et réalistes, basées sur la coopération entre les pays, les États, les organisations internationales et la société civile, et sur le respect des droits de l'homme; mais, d'abord et avant tout, il faut intégrer les politiques relatives à la migration, à l'assistance humanitaire et au développement.

On parle beaucoup de l'accueil des réfugiés et des migrants, mais beaucoup moins de leur pleine intégration et des causes de ce qui est en train de se produire partout dans le monde, ou des facteurs à l'origine de ces causes. La coopération entre les États et la société civile doit être beaucoup plus efficace pour stabiliser les contextes politiques, régler les conflits et stimuler les investissements, les compétences professionnelles et la création d'emplois dans les pays confrontés à d'importantes difficultés socioéconomiques. Nous œuvrons précisément à l'élaboration d'une stratégie préemptive de ce type.

Concernant l'intégration, le Portugal est favorable à l'octroi, pour les enfants de tous les migrants, d'un accès aux systèmes d'éducation et de santé, et ce, qu'ils soient en situation régulière ou irrégulière. Nous avons renforcé la protection des enfants sans papiers. Les informations les concernant sont confidentielles et ne peuvent être communiquées aux services d'immigration. C'est là une manière de les aider à avoir pleinement accès aux soins de santé et à l'enseignement.

Or puisque l'on parle de gérer la crise des réfugiés, il faut se pencher sur la situation de ces jeunes. Ils doivent poursuivre leurs études, y compris à l'université ou en école polytechnique. C'est pour faciliter cet accès que la « Global Platform for Syrian Students » (Plateforme mondiale pour les étudiants syriens), dirigée par l'ancien Président de la République portugaise, M. Jorge Sampaio, a été créée. Nous avons

déjà intégré nombre de jeunes étudiants syriens dans les universités de 10 pays. Nous plaidons même en faveur de la création d'un mécanisme de réaction rapide pour l'accès à l'enseignement supérieur en cas de crise.

Pour ce qui est de notre engagement au niveau de l'Europe, nous avons pris nos responsabilités. Nous avons doublé le nombre de personnes que nous accueillons par solidarité dans notre pays et avons recueilli des milliers de personnes qui venaient de partout, en passant par la Turquie, la Grèce, l'Italie et l'Égypte – dans le cas de cette dernière, nous avons agi en coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Nous avons accru nos contributions financières à tous les organismes et organisations humanitaires actifs dans ce domaine.

Aujourd'hui, nous avons franchi une étape très importante avec l'adoption de la résolution 71/1, intitulée « Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants ». Mais il ne s'agit que d'une étape. Nous ne sommes pas au bout du chemin. C'est un nouveau départ face à l'un des défis les plus complexes de notre temps, qui menace également nos acquis politiques, sociaux et économiques, ainsi que le principe même de dignité humaine. Voilà la raison pour laquelle nous sommes ici.

Le Coprésident (M. Lykketoft) (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Macky Sall, Président de la République du Sénégal.

Le Président Sall : La question qui nous réunit ici revêt une importance primordiale. On estime à plus de 65 millions le nombre de personnes déplacées, réfugiées ou migrantes. Le phénomène migratoire n'est assurément pas nouveau, bien qu'il se trouve aujourd'hui amplifié par l'effet de la guerre et d'autres sources d'instabilité, liées notamment à l'insécurité et à la sévérité des conditions climatiques dans certaines régions du monde. Traiter ce phénomène n'est pas simple. Au-delà des idées reçues, seule une approche globale, sereine et concertée pourrait aider à résoudre une question aussi complexe.

Le Sénégal est une terre d'accueil de plusieurs communautés africaines et non africaines. Il compte également une importante diaspora à travers le monde. Nous sommes donc particulièrement sensibles au traitement réservé aux migrants par les pays d'accueil. Chaque migrant, chaque personne réfugiée, mérite un traitement digne et respectueux des droits humains fondamentaux, quelles que soient ses origines.

Le Sénégal reconnaît et salue les efforts de tous les pays qui accueillent des réfugiés. C'est une grande marque d'humanité que d'ouvrir ses portes et donner asile à son semblable forcé de quitter son pays pour sauver sa vie. En même temps, nous devons faire en sorte que la situation des migrants établis dans leurs pays d'accueil depuis des années ne soit pas remise en cause par le phénomène conjoncturel des réfugiés. Dans leur grande majorité, les migrants sont de braves gens qui gagnent leur vie à la sueur de leur front. Ils contribuent, de ce fait, au progrès économique et social de leur pays d'accueil, et beaucoup d'entre eux y ont fondé leur foyer et y vivent avec leur famille. Par conséquent, les mêmes valeurs humaines qui fondent l'accueil des réfugiés dictent également le respect des droits des migrants.

Les deux exigences ne s'excluent pas. En lieu et place d'une politique systématique de reconduction aux frontières, le Sénégal souhaite que la situation des migrants soit stabilisée, y compris par une régularisation appropriée. Il nous semble en même temps prioritaire de travailler à des solutions durables aux flux migratoires clandestins. Cela nécessite une lutte ferme et permanente contre les réseaux criminels de l'émigration clandestine, y compris par les moyens renforcés qu'autorise la résolution 2240 (2015) du 9 octobre 2015 du Conseil de sécurité.

Le partenariat entre l'Europe et l'Afrique dans ce contexte – partenariat dont le Sénégal est partie prenante – a produit à cet effet des résultats probants. Nous travaillons ensemble à stabiliser la situation politique et institutionnelle des pays de transit, parce que c'est quand l'État est fragile ou inexistant que ces réseaux prospèrent en profitant du chaos et du vide laissé par l'État. Il incombe, en outre, aux pays de départ l'obligation de mettre en œuvre des politiques aptes à donner aux jeunes des raisons d'espérer par l'éducation et la formation, ainsi que par l'emploi et les activités génératrices de revenus. C'est en répondant aux problèmes des jeunes, en donnant vie aux zones de départ des candidats à l'émigration et en facilitant l'accès à tous les services sociaux de base que nous traiterons avec efficacité les causes profondes du phénomène migratoire.

Je me dois, pour conclure, d'exprimer ici la préoccupation du Sénégal quant à l'éventualité de créer des centres de rétention dans les pays africains. Cette question mérite sérieusement d'être examinée à la lumière des règles qui régissent la libre circulation des personnes et des biens dans des espaces intégrés,

comme la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

Le Coprésident (M. Lykketoft) (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. M. le Roi Don Felipe VI du Royaume d'Espagne.

Le Roi Felipe VI (*parle en espagnol*) : Avant toutes choses, je voudrais exprimer la satisfaction du Royaume d'Espagne quant à la tenue de cette réunion de haut niveau sur les mouvements massifs des réfugiés et des migrants. Les grands mouvements de populations sont un signe de notre temps. Une bonne partie de l'humanité se trouve contrainte de se déplacer contre son gré. Soixante-cinq millions de réfugiés et de déplacés fuient les conflits, le terrorisme ou la persécution, et concrètement, un très grand nombre d'entre eux frappent aux portes de l'Europe. Notre responsabilité est de les accueillir, dans la mesure de nos capacités, afin qu'ils puissent mener une vie digne. Ceux qui ont été expulsés de force de leurs foyers doivent savoir qu'ils peuvent compter sur notre appui pour répondre à leurs besoins et qu'ils peuvent exercer et surtout réaliser leur droit au retour dans leur pays.

Toutefois, ce retour passe nécessairement par la fin des conflits, la défaite du terrorisme et la mise en place de sociétés ouvertes et démocratiques dans lesquelles les droits fondamentaux à la vie et à la liberté sont respectés. En sa qualité de membre non permanent du Conseil de sécurité et de partenaire engagé au plan international, l'Espagne continuera à œuvrer à cette fin. La présente réunion de haut niveau ne doit pas être considérée comme un événement isolé. Aujourd'hui, nous mettons en branle un processus qui exigera de chacun des efforts constants sur une longue période de temps. C'est pourquoi le Royaume d'Espagne est pleinement disposé à déployer tous ses efforts en vue de l'élaboration et de la négociation des deux pactes mondiaux sur les migrants et les réfugiés qui doivent être adoptés en 2018.

L'Espagne compte être un acteur pertinent sur une question, qui revêt une importance éthique et humanitaire considérable et qu'elle connaît très bien, du fait de son rôle de carrefour géographique et historique. Les sociétés d'aujourd'hui et de demain sont et seront diverses d'un point de vue ethnique, culturel et religieux. Ce fait inéluctable peut et doit être compatible avec le respect des valeurs devant être observées dans les pays d'accueil. Les flux migratoires, s'ils sont correctement gérés, ont un effet clairement positif sur

les sociétés d'accueil. Dans le cadre de la gestion de mouvements massifs de populations, l'Espagne a acquis une expérience qui a donné de bons résultats. Cette expérience se fonde sur la garantie de la protection de la personne et sur un effort intense et soutenu de coopération avec les pays d'où viennent les migrants, ainsi qu'avec les pays de transit.

L'attitude de l'Espagne a toujours été inspirée par sa volonté d'atténuer ce drame humain de grande ampleur. Nous devons lutter de manière coordonnée et efficace contre la traite des êtres humains et les trafiquants de personnes, accorder une protection internationale aux demandeurs d'asile légitimes et offrir notre appui, notre solidarité et notre assistance aux pays de transit et d'accueil des réfugiés. Nous devons favoriser l'intégration des réfugiés et les voies légales d'émigration. Cette responsabilité partagée constitue le pilier fondamental qui doit être au cœur de la solution à un problème qui nous concerne tous et que nul ne peut résoudre individuellement.

Je voudrais terminer en remerciant le Secrétaire général d'avoir convoqué la présente réunion en réponse à la décision prise par l'Assemblée générale de concentrer les efforts internationaux sur les déplacements massifs de populations. Nous sommes convaincus que les résultats de cette rencontre marqueront un tournant sur cette question aussi vitale, dont les dimensions morales et politiques exigent de nous une détermination, une générosité et une persévérance particulières.

Le Coprésident (M. Lykketoft) (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République du Paraguay.

M. Loizaga Lezcano (Paraguay) (*parle en espagnol*) : Nous nous réunissons aujourd'hui pour nous pencher sur une réalité pressante, à savoir la plus grave crise de réfugiés depuis la Seconde Guerre mondiale. Pour la République du Paraguay, l'actuelle crise des réfugiés est avant tout une crise humanitaire et politique face à laquelle des êtres humains qui luttent pour survivre et échapper au terrorisme se voient contraints de quitter leurs foyers pour fuir les conflits armés, la violence, les persécutions et une intolérance irrationnelle. Ils comptent parmi eux des femmes, des enfants et des personnes âgées qui, peu importe leur race, leur religion ou leurs origines, méritent la protection des États Membres de l'ONU.

Nous appelons à fournir une aide humanitaire à ces personnes, dont les droits sont pleinement protégés

par la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. Nous réaffirmons notre conviction que si les pays concernés ne s'attaquent pas aux causes profondes de ce problème, la crise ne fera que se prolonger voire s'accroître. En outre, la crise des réfugiés est aggravée par les migrations massives dans diverses régions du monde, y compris la migration de milliers de Latino-Américains, parmi lesquels des enfants non accompagnés. Nous rappelons que toute personne a le droit de partir en quête de nouvelles possibilités dans n'importe quel pays, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ces personnes sont égales devant la loi, indépendamment de leur origine, et nous tenons à souligner que la protection des droits fondamentaux de toutes les personnes, notamment les migrants, ne saurait leur être refusée du fait de leur statut de migrants.

Comme tous les pays d'Amérique, la République du Paraguay a accueilli un grand nombre de migrants originaires de diverses régions tout au long de sa longue histoire. Il y a quelques jours, le Paraguay a célébré le quatre-vingtième anniversaire de la première vague de migration japonaise. Ces migrants ont beaucoup apporté au développement de notre pays. Aujourd'hui, des communautés diverses sont intégrées à notre société, ont adopté la culture paraguayenne, qu'elles ont enrichie des traditions et coutumes de leurs pays d'origine, et participent pleinement à la vie économique, culturelle et sociale de notre pays. Par ailleurs, des milliers de migrants paraguayens qui, pour diverses raisons, sont partis s'installer dans différents pays, contribuent par leur travail et leurs sacrifices à la croissance économique et à la diversité culturelle de leurs pays d'adoption.

L'expérience de mon pays nous a enseigné que les mouvements de population permettent de pluraliser et de diversifier les sociétés lorsque ces personnes sont prises en compte dans les plans et programmes nationaux. Nous sommes donc favorables à la promotion de migrations sûres, ordonnées et régulières, et nous encourageons les pays à appliquer des politiques migratoires qui garantissent des conditions de transit et d'hébergement dignes et sûres, en prévoyant des mesures pour régulariser la situation des migrants. Il ne fait aucun doute que la régularisation de la situation des migrants contribuera à la pleine mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Enfin, nous sommes convaincus que seule une connaissance approfondie de la question des migrations nous permettra de nous rapprocher d'une

réalité moins marquée par la peur et les préjugés. Nous rejetons énergiquement toute forme de discrimination, de racisme, de xénophobie et toute autre forme d'intolérance à l'encontre des réfugiés et des migrants. Nous estimons que la création d'un espace de dialogue au sein de l'Organisation pour aborder les problèmes que posent les migrations internationales constitue une avancée importante. À cet égard, nous saluons la tenue des négociations qui ont abouti à l'adoption aujourd'hui de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1) et de ses appendices.

La communauté internationale dans son ensemble doit assumer cette responsabilité commune et prendre les mesures qui s'imposent, en respectant à tout moment les droits fondamentaux des migrants.

Le Coprésident (M. Lykketoft) (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Antoni Martí Petit, Premier Ministre de la Principauté d'Andorre.

M. Martí Petit (Andorre) (*parle en espagnol*) : Les déplacements massifs de réfugiés et de migrants représentent un des grands défis de notre époque. Ce phénomène s'est manifesté de manière dramatique au cours des dernières années aux frontières de l'Europe du fait du conflit en Syrie, mais il n'est pas nouveau. L'histoire de l'humanité est jalonnée de ces importants mouvements migratoires.

L'histoire nous enseigne également que les migrations sont en général un phénomène positif qui contribue à améliorer la situation à la fois dans les pays d'accueil et dans ceux d'origine. L'Andorre a sa propre expérience dans ce domaine. Durant le XIX^e siècle, un grand nombre d'Andorrans ont choisi d'émigrer pour échapper à la pauvreté dans notre pays, qui était à l'époque une société montagnarde basée sur une économie de subsistance.

Au XX^e siècle, en particulier après la Seconde Guerre mondiale, cette tendance s'est inversée, et l'Andorre a commencé à accueillir des milliers de migrants, principalement en provenance d'autres pays européens. Sans la contribution de ces personnes, la forte croissance économique qu'a connue l'Andorre au cours des 70 dernières années n'aurait pas été possible. Dans le même temps, l'Andorre est fière d'avoir permis à un si grand nombre de familles de bénéficier de ce progrès.

Au-delà des migrations pour raisons économiques, l'Andorre a toujours accueilli à bras ouverts les réfugiés

de guerre ou politiques. Durant la Guerre civile espagnole, l'Andorre a servi de refuge à des partisans des deux camps. Tout au long de la Seconde Guerre mondiale, notre pays a été une voie de transit pour les familles juives fuyant le régime nazi et à les pilotes alliés quittant la France occupée. Fidèle à sa tradition d'accueil, le Gouvernement andorran est en train d'adapter sa législation pour régulariser les situations d'asile provisoire. Cette nuance me paraît importante, car en dépit des points communs entre la situation des réfugiés et celle des migrants, il existe des différences notables. Un migrant est une personne qui part à la recherche d'un avenir meilleur et choisit de s'installer dans un pays, d'intégrer une nouvelle communauté et de participer à la vie de cette communauté sur la base de ses droits et devoirs de citoyen.

La situation des réfugiés est différente, et elle est dans la majorité des cas beaucoup plus grave. En ce qui concerne les réfugiés, la communauté internationale a le devoir non seulement de leur trouver une terre d'asile et de protéger leurs droits, mais aussi de permettre à ces personnes – qui fuient la guerre, l'intolérance et les persécutions – de rentrer un jour dans leurs pays d'origine en tant que citoyens à part entière.

Si ces situations sont différentes, elles ont également des points communs. Dans les deux cas, la communauté internationale – et tous les pays qui la composent – doit protéger les droits et la dignité des personnes déplacées. Nous devons empêcher que, comme c'est le cas actuellement, des organisations criminelles qui se livrent à la traite des personnes profitent de leur désespoir et de leur dénuement.

Une fois de plus, toutes ces questions doivent être abordées dans une perspective qui ne peut être que mondiale. Il faut mettre en place une réglementation mondiale qui permette de garantir les droits des personnes déplacées et de réguler les flux migratoires. Il doit s'agir d'une réglementation qui permettra aux mouvements migratoires de continuer d'avoir une incidence positive sur notre société mondiale, comme cela a toujours été le cas tout au long de l'histoire de l'humanité.

Aujourd'hui, ici à New York, nous avons fait un petit pas en avant. Toutefois, le pas le plus important reste à faire, à savoir passer des paroles aux actes.

Le Coprésident (M. Lykketoft) (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Petro Poroshenko, Président de l'Ukraine.

Le Président Poroshenko (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais me féliciter de cette initiative extrêmement importante et opportune. L'humanité est en train d'être mise à l'épreuve par des vagues sans précédents de réfugiés et par la crise migratoire. Environ 250 millions de personnes ont été contraintes par le sort à fuir leur foyers. Mais elles sont animées du même espoir, à savoir vivre en sécurité et dans la dignité. La crise mondiale exige une responsabilité partagée et un effort concerté de notre part à tous. Aujourd'hui je voudrais exprimer ma ferme solidarité avec ceux qui ont été contraints d'abandonner leurs foyers contre leur volonté.

L'agression étrangère et le terrorisme commandité par l'État sont les ennemis de l'humanité dans de nombreuses régions du monde. Malheureusement, mon pays pâtit aussi de ce problème. L'agression armée russe a contraint près de 1,8 million d'Ukrainiens à chercher un nouveau foyer dans le pays, ce qui a fait de l'Ukraine l'un des 10 premiers pays en termes de déplacements à l'intérieur du pays. Jusqu'à présent, nous n'avons eu de cesse de montrer que nous sommes déterminés à les protéger tous. Un cadre approprié a été mis en place, entre autres choses, pour répondre à leurs besoins sociaux et leur fournir un accès aux soins de santé, à l'éducation et à l'emploi. Notre détermination a empêché un autre flux migratoire important vers d'autres parties de l'Europe. Je voudrais remercier tous nos partenaires gouvernementaux et humanitaires d'avoir soutenu de l'Ukraine au cours de cette période difficile de grands besoins. Nous ne pouvons cependant pas maintenir une position réactive. Nous voulons une solution durable pour mettre fin à l'agression russe contre l'Ukraine.

Le résultat de la réunion de haut niveau pourrait donner de l'espoir à des millions de personnes. La Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1) nous fournit un cadre inclusif pour poursuivre la coopération en matière de coordination de nos efforts. Elle aborde à juste titre la question de la mobilité humaine, notamment la nécessité de lutter contre la xénophobie, la discrimination et la traite des êtres humains. L'Ukraine est l'un des premiers pays d'Europe à avoir érigé en infraction la traite des êtres humains, en 1998 déjà. Je voudrais aussi souligner l'appel lancé aux fins d'un financement humanitaire approprié pour combler l'insuffisance de financement et répondre aux besoins humanitaires.

Nous nous félicitons aussi du fait que la Déclaration ait jeté les fondements qui permettront de répondre aux

besoins des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Nous avons l'obligation politique et morale de les protéger et de les aider. Le moment est venu aussi de recréer le poste de représentant spécial du Secrétaire général sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays. Mais tous nos efforts échoueront si nous ne remédions pas aux causes mêmes de ce déplacement, à savoir l'agression étrangère et la violation du droit international.

Nous n'avons pas le droit de fermer les yeux sur le bombardement par la Russie d'infrastructures civiles à Alep, ou au Donbass, en Ukraine. Il s'agit là non seulement du respect des principes des droits de l'homme, mais aussi de la responsabilité de l'État qui viole le droit international et les libertés fondamentales des civils et les force à fuir leurs foyers. Il nous faut un mécanisme international sur la responsabilité dès que possible, ainsi qu'un cadre international contraignant pour protéger les droits des personnes déplacées.

En conclusion, je voudrais inviter la communauté internationale à redoubler d'efforts pour faciliter le règlement des conflits sur la base des normes et des principes du droit international. C'est la seule façon de mettre au point un règlement durable de l'un des problèmes les plus douloureux auquel l'humanité est confrontée.

Le Coprésident (M. Lykketoft) (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Enele Sosene Sopoaga, Premier Ministre des Tuvalu.

M. Sopoaga (Tuvalu) (*parle en anglais*) : Mon pays, les Tuvalu, est heureux et honoré de participer à cette réunion de haut niveau sur les solutions pouvant être apportées à la question des déplacements massifs de réfugiés et de migrants. Je voudrais tout d'abord faire consigner les remerciements sincères des Tuvalu au Secrétaire général pour sa détermination et pour son rapport détaillé intitulé « La dignité pour tous d'ici à 2030 : éliminer la pauvreté, transformer nos vies et protéger la planète » (A/69/700). Le terrain a été préparé pour nous les dirigeants ici à l'ONU, puisque la question y a été soulevée de nombreuses fois. Le sort des personnes déplacées par les conflits, les catastrophes naturelles ou les effets des changements climatiques a fréquemment dominé les articles de presse et les débats à l'ONU et fait partie de nos objectifs de développement durable – le Programme 2030.

La réalité des multiples crises dues aux conflits, à la violence et aux catastrophes a captivé notre imagination et donné lieu à des discours urgents sur les solutions pouvant être apportées, notamment s'agissant des déplacés à l'intérieur de leur pays ou au-delà des frontières, temporairement ou pour des périodes prolongées. En tant que famille des Nations Unies, nous devons intervenir. Nous devons répondre à l'appel et réagir à cette crise monumentale avec une solidarité et une détermination monumentales et en faisant preuve de la volonté politique nécessaire. Notre réponse aux déplacements massifs des personnes doit reposer sur les valeurs communes de la responsabilité humanitaire. Des solutions à long terme doivent être trouvées dans l'intérêt de la sûreté et de la dignité des migrants et des réfugiés, ainsi que dans celui des pays et des communautés d'origine et d'accueil.

Qu'ils soient déplacés dans leur propre pays ou au-delà des frontières de leur citoyenneté, ils sont nombreux à fuir les conflits armés, des conflits provoqués par les hommes, les conflits politiques, les persécutions religieuses, l'insécurité alimentaire, le terrorisme ou les violations et les atteintes aux droits de l'homme. Certains se déplacent en quête de nouvelles perspectives et opportunités économiques. D'autres, notamment dans mon propre pays, le font en réponse aux effets négatifs des changements climatiques ou à cause de la montée du niveau de la mer due à ces changements. L'ONU se doit d'entendre l'appel de ces personnes, leur porter secours et leur assurer des moyens de subsistance et de survie. Nous devons aller à la rencontre de ces personnes qui sont dans le besoin. Nous sommes reconnaissants aux pays hôtes et aux individus qui continuent de faire preuve de leadership et de volonté en acceptant les migrants et les réfugiés, et nous en sommes très encouragés. Nous félicitons notre voisin, la République de Nauru, d'avoir offert son aide à cet égard.

Un appel a été lancé également pour que nous reconnaissions que nous appartenons tous à la même famille. Comme un vieux sage tuvaluan l'a dit, nous sommes tous des êtres humains, façonnés à l'image de Dieu. Construisons donc des ponts, pas des murs ou des défenses. Quand il est bien géré, l'accueil de réfugiés est une solution avantageuse pour tous. Chacun sait que les réfugiés sont très attachés à l'éducation et à l'autosuffisance. Ils apportent de nouvelles compétences et un dynamisme à des mains-d'œuvre vieillissantes. En tant que migrants, il est toutefois également important que nous respections les lois des pays d'accueil et

n'imposons pas ni ne transférons de nouvelles lois ou valeurs aux pays hôtes.

Il est également essentiel que ce dialogue tienne compte du fait que certaines populations seront contraintes au déplacement par les effets négatifs des changements climatiques, en particulier celles qui vivent dans de petits pays insulaires de basse altitude tels que mon pays, les Tuvalu, dans le Pacifique, et des pays des Caraïbes, de l'océan Indien et d'autres régions particulièrement vulnérables face aux changements climatiques. Nous devons bien prendre cela en considération et veiller à assurer la protection de ces personnes, déplacées ou qui le seront par les effets des changements climatiques. Les objectifs de développement durable en tiennent bien compte, et le défi consiste à prendre des mesures dans les meilleurs délais.

Comme nous le savons, des études récentes indiquent que, en moyenne, 22,5 millions de personnes sont déplacées chaque année par les effets des changements climatiques et d'autres catastrophes liées au climat ou aux conditions météorologiques. Cela correspond à 62 000 personnes déplacées chaque jour par les changements climatiques, en particulier par l'élévation du niveau de la mer. Nous présenterons un projet de résolution demandant la mise en place d'un cadre juridique afin de tenir compte de la protection et des droits de ces populations. Leurs droits doivent être protégés quand elles sont contraintes de se déplacer à l'intérieur de leur pays, et leur sécurité et leur survie doivent être garanties par le droit international et la protection de la famille des Nations Unies. Je suis heureux de pouvoir dire que nous travaillerons avec les autres Membres de l'Organisation pour faire adopter ce projet de résolution. Je m'efforcerai d'obtenir l'appui des membres de la communauté internationale ici, à l'ONU.

Enfin, nous devons également tenir compte des principaux textes issus du Sommet mondial sur l'action humanitaire, tenu récemment à Istanbul, afin de réaliser de nouveaux progrès dans la gestion des mouvements de migrants et de réfugiés. Les Tuvalu saluent également vivement la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1), et je prends l'engagement que mon pays travaillera de manière solidaire avec l'ONU pour la faire appliquer.

Le Coprésident (M. Lykketoft) (*parle en anglais*) : Je rappelle aux orateurs que nous avons convenu de limiter les déclarations à quatre minutes.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Rimbink Pato, Ministre des affaires étrangères et de l'immigration de l'État indépendant de Papouasie-Nouvelle-Guinée.

M. Pato (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (*parle en anglais*) : Au nom de mon pays, je remercie le Secrétaire général et le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé l'importante réunion de haut niveau d'aujourd'hui, qui marque un pas décisif dans la bonne direction. Nous sommes reconnaissants à l'ONU de l'adoption, plus tôt ce matin (voir A/71/PV.3) de la résolution 71/1, la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants. Je voudrais décrire l'expérience de mon pays, la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Dans un centre régional de réinstallation, sur l'île de Manus et ailleurs dans le pays, nous accueillons au total 1 007 réfugiés et autres migrants du monde entier, dont 671 sont a priori des réfugiés, 204 sont des demandeurs d'asile et 132 des migrants. La majorité d'entre eux – 563 réfugiés – refusent d'être réinstallés en Papouasie-Nouvelle-Guinée et des pays tiers sont sollicités pour les accueillir, tandis que 72 ont décidé de s'établir en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Nous sommes également sur le point d'achever l'examen des demandes d'asile de plus de 20 000 autres personnes qui ont cherché refuge en Papouasie-Nouvelle-Guinée en dehors du centre de demandeurs d'asile de l'île de Manus.

Le centre de prise en charge de l'île de Manus a été mis en place en tant que geste humanitaire de bonne volonté de notre pays et parce que nous sommes conscients de nos obligations internationales dans le domaine des droits de l'homme. Ce centre a été sujet à controverse, mais il met également en évidence la coopération bilatérale et régionale que nous maintenons avec l'Australie et d'autres partenaires depuis 2012 afin de nous attaquer non seulement à la question des réfugiés et des migrants mais également aux actes méprisables liés au trafic de migrants et à la traite des personnes à but lucratif commis par des criminels et autres gangs dans le monde entier. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est sur le point de fermer le centre de l'île de Manus en application d'un arrêt de la Cour suprême indiquant que le centre est contraire à la Constitution. Les personnes qui y vivent actuellement sont donc autorisées à se déplacer librement sur l'île de Manus et sont encouragées à préparer leur réinstallation en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Les Papouans-Néo-Guinéens reconnaissent et respectent leurs droits.

Pays insulaire, la Papouasie-Nouvelle-Guinée est également préoccupée par les répercussions sur la sécurité des changements climatiques, y compris l'élévation du niveau des mers, l'érosion côtière et l'acidification des océans, ce qui entraînera inévitablement des déplacements massifs et forcés de personnes et de populations. Nous considérons que de nombreuses vies et moyens d'existence, en particulier dans les secteurs agricole et halieutique, dépendent de la santé de notre environnement. Néanmoins, l'évolution des phénomènes météorologiques et l'appauvrissement de la biodiversité risquent de laisser de nombreuses personnes avec de mauvaises récoltes, et elles devront donc migrer ailleurs pour garantir leur sécurité et s'assurer des moyens d'existence durables ainsi qu'un avenir. Les réfugiés climatiques ne sont plus une idée abstraite; il y en a déjà dans mon pays dans le cas des îles Carteret.

Nous devons travailler ensemble pour lutter avec efficacité contre les changements climatiques, et nous appelons tous les pays à signer et ratifier l'Accord de Paris, afin qu'il puisse entrer en vigueur le plus rapidement possible. Il s'agit d'une mesure essentielle afin de nous assurer que nous travaillons de concert pour faire face à la principale crise climatique auquel notre monde se heurte aujourd'hui. La Papouasie-Nouvelle-Guinée déposera son instrument de ratification cette semaine.

La séance d'aujourd'hui doit aller au-delà des simples discours et proposer des moyens et mesures durables et adaptés en vue de surmonter les problèmes liés aux mouvements massifs de réfugiés et de migrants dans le monde, qui sont hélas maintenant devenus une grave crise humanitaire mondiale et menacent également la paix et la sécurité dans le monde. Nous ne pouvons pas nous permettre de laisser la situation dégénérer. Aucun pays n'est à l'abri de ce phénomène, qui a des répercussions de vaste portée et de grande envergure, non seulement pour les enfants innocents concernés par ces déplacements, mais également pour les pays de transit et de destination. Il s'agit d'un problème mondial qui doit être abordé au moyen d'une manière d'approche globale et concertée.

Étant donné que la Papouasie-Nouvelle-Guinée est un pays qui dispose de peu de ressources, il n'est pas facile pour notre pays d'accueillir des migrants et des réfugiés et de subvenir à leurs besoins. Le principe de responsabilité partagée à l'échelle mondiale est donc très important. C'est la raison pour laquelle la

Papouasie-Nouvelle-Guinée est résolument déterminée à contribuer à une solution mondiale à ce problème et, en conséquence, salue et appuie la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, qui a été adoptée aujourd'hui (résolution 71/1).

La clef pour endiguer le flux des migrants et l'exode des réfugiés des pays d'origine est de s'attaquer aux grandes causes qui sont à l'origine de ces déplacements de population dans le monde. Toute mesure prise à cet égard doit privilégier les droits fondamentaux des migrants. Il faut également envisager sérieusement de mettre les pays d'origine devant leurs responsabilités face à l'exode de leurs populations.

Nous devons renforcer les partenariats stratégiques au sein d'un système régional et mondial fondé sur l'appui mutuel. Nous devons œuvrer de concert pour rassembler les différentes normes internationales en matière de migration au sein d'un cadre unique, ce qui en fin de compte, permettra de renforcer la coopération internationale. J'estime que ce travail a commencé ce matin avec l'adoption de la Déclaration de New York. Nous devons nous attaquer au trafic de migrants et à la traite d'êtres humains en luttant contre les réseaux criminels, en poursuivant en justice les auteurs de ces crimes et en protégeant les victimes et garantissant leur sécurité future.

Pour terminer, nous devons redoubler d'efforts dans les domaines du renforcement des capacités en matière de données, y compris de données ventilées, sur les migrations à tous les niveaux afin de suivre efficacement et de près les mouvements de population, ainsi que les criminels qui profitent du trafic des migrants et de la traite des êtres humains. Cela nous aidera à recueillir des informations sur les causes et les schémas des migrations à même d'éclairer les lois, les politiques et les réponses relatives aux migrations dans les pays d'origine, de transit et de destination.

Le Coprésident (M. Lykkeitoft) (*parle en anglais*) : Je voudrais rappeler aux délégations que les orateurs doivent limiter leurs déclarations à quatre minutes.

L'Assemblée générale va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Robert G. Mugabe, Président de la République du Zimbabwe.

Le Président Mugabe (*parle en anglais*) : Durant l'année écoulée, nous avons vu des images déchirantes de réfugiés qui risquent leur vie pour fuir la dure réalité de leurs pays d'origine. Nous avons été tout aussi choqués

par l'hostilité avec laquelle les réfugiés ont souvent été accueillis. Nous nous félicitons, dans ce contexte, de la convocation de cette importante réunion, qui nous donne l'occasion d'examiner la possibilité de formuler un plan commun pour faire face aux déplacements massifs de réfugiés et de migrants. Nous nous félicitons également de ce que la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1) souligne qu'il faut remédier aux causes profondes des déplacements massifs de population.

Les déplacements de population d'un endroit à un autre n'ont rien d'un phénomène nouveau. Les migrations existent depuis des temps immémoriaux. Cependant, c'est leur ampleur et le fait que nous vivons aujourd'hui dans un monde hautement interdépendant qui font des déplacements actuels un phénomène sans précédent. Même si cette interdépendance est perçue avec appréhension dans certains milieux, nous sommes convaincus qu'elle nous permet d'unir nos efforts et de formuler des stratégies viables de manière beaucoup plus efficace, par comparaison avec le passé, où il n'y avait pas autant de liens d'interdépendance dans le monde. Le fait est que la façon dont nous choisirons de gérer les déplacements massifs de réfugiés et de migrants aura une grande incidence sur la réalisation de nos objectifs collectifs tels qu'énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Voilà pourquoi la réunion d'aujourd'hui et les documents qui ont été adoptés revêtent tant d'importance.

Nous avons constaté qu'un grand nombre des réfugiés qui ont débarqué sur les côtes européennes provenaient de pays en situation de conflit armé, comme l'Afghanistan, l'Iraq, la Libye et la Syrie. Par conséquent, nous sommes convaincus qu'il est essentiel de revenir aux idéaux énoncés dans la Charte des Nations Unies – préserver les générations futures du fléau de la guerre et renoncer à l'usage de la force des armes – pour s'attaquer aux causes profondes des déplacements massifs de réfugiés.

Outre les catastrophes naturelles, les déplacements massifs de population sont dans une large mesure le résultat d'actes directs – de commission ou d'omission – de l'homme. Il faut donc redoubler d'efforts en faveur du règlement pacifique des différends en vertu du Chapitre VI de la Charte des Nations Unies. Trop souvent, les États Membres se sont empressés de recourir à la force avant d'avoir épuisé les moyens pacifiques. Les doctrines basées sur l'hégémonie militaire ainsi que l'aventurisme alimenté par la volonté de privilégier les

intérêts nationaux étroits de quelques puissances sont à l'origine de la multiplication des conflits armés qui ont donné lieu à un si grand nombre de réfugiés à ce jour.

Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, on a eu récemment tendance à fouler aux pieds les droits des migrants et des réfugiés. S'il est vrai que les États ont le droit légitime de prendre des mesures appropriées pour protéger leurs citoyens face au terrorisme, il y a un grand risque qu'ils imitent la conduite odieuse des terroristes. Devons-nous bafouer et violer gratuitement les droits fondamentaux des migrants et des réfugiés au nom de la lutte antiterroriste?

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 reconnaît la contribution positive qu'apportent les migrants à une croissance inclusive et au développement durable. Tandis que la mise en place du Programme monte en puissance, nous devons donc nous méfier de certains individus sans scrupules qui tendent toujours plus à attiser les flammes de la xénophobie et à promouvoir un discours négatif sur les migrants pour aller dans le sens de leurs intérêts politiques. Nous avons la responsabilité collective de modifier ce discours sur les migrants et la migration dans nos nations. Nombreux sont les pays qui doivent une partie de leur réussite en affaires ou de leurs prouesses scientifiques aux inestimables contributions apportées par les migrants et les réfugiés. Nous félicitons les États qui ont, en dépit des restrictions qui pèsent déjà sur leur situation, ouvert leurs frontières aux communautés de migrants.

Au Zimbabwe, nous avons accueilli de nombreux réfugiés venant de pays touchés par un conflit. Nous appelons à accorder une attention équilibrée sur la situation humanitaire difficile à laquelle se heurtent les migrants et les réfugiés dans le monde entier. Nous espérons sincèrement que l'application de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants que nous avons adoptée aujourd'hui trouvera son apogée dans une réponse collective, complète et durable à ce défi commun et incitera au partage des responsabilités. Nous sommes encouragés en outre par l'adoption des deux annexes qui veulent nous faire avancer sur la voie d'un cadre d'action global pour les réfugiés et d'un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Au fur et à mesure que nous approchons de l'entrée en vigueur de ces cadres, nous appelons à respecter en permanence et à titre prioritaire, les principes de maîtrise et d'appropriation nationales.

Le Coprésident (M. Lykkesoft) (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une

allocution du Prince héritier du Royaume d'Arabie saoudite, S. A. R. le Prince Mohammed bin Nawwaf bin Abdulaziz Al-Saud.

Le Prince Al-Saud (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : La crise des réfugiés que provoquent les conflits ethniques et les différends nous impose d'associer nos efforts afin de nous y attaquer de manière harmonieuse et d'en limiter les répercussions sur l'humanité. Pour aborder cette question, l'Arabie saoudite s'inspire des enseignements de l'islam, qui appellent à assurer la sécurité et la paix et à fournir une assistance aux personnes dans le besoin.

À titre de preuve du rôle humanitaire que joue le Royaume depuis sa fondation par le Roi Abdulaziz, le pays a œuvré à jeter les bases d'une assistance humanitaire, et l'Arabie saoudite se place au troisième rang mondial en termes d'aide humanitaire et d'assistance au développement. Le montant total de l'assistance fournie par le Royaume au cours des 40 dernières années s'élève à 139 milliards de dollars. En sa qualité de Serviteur des deux saintes mosquées, le Roi Salman bin Abdulaziz Al-Saud a maintenu l'assistance accordée à tous les pays qui en ont besoin. Nous avons créé le Centre Roi Salman pour les secours et l'action humanitaire pour refléter l'engagement de l'Arabie saoudite à apporter une assistance au niveau mondial.

Depuis le déclenchement de la crise en Syrie, le Royaume est le principal fournisseur d'assistance au peuple syrien, afin d'alléger ses souffrances humanitaires. Nous accueillons 2,5 millions de Syriens, que nous traitons comme des réfugiés et que nous avons hébergés dans des camps pour garantir leur sûreté et leur dignité. Ils jouissent d'une entière liberté de mouvement, et les centaines de milliers de réfugiés qui ont souhaité rester au Royaume se sont vu accorder le statut de résident permanent, des permis de travail et des soins médicaux gratuits. Au total, 140 000 étudiants syriens ont été accueillis et ont bénéficié d'une éducation gratuite. Nous avons également fourni des soins à des millions de réfugiés syriens dans les communautés de réfugiés.

En outre, nos frères, les réfugiés yéménites en Arabie saoudite, sont traités en invités et bénéficient de la liberté de mouvement et du droit de travailler et de faire venir leurs familles. Au total, ce sont 285 000 étudiants yéménites qui ont reçu une éducation publique gratuite en Arabie saoudite. La valeur de l'assistance accordée par le Royaume ces derniers temps aux réfugiés yéménites à Djibouti et en Somalie dépasse les 4,2 milliards de

dollars. Nous avons récemment fourni 500 millions de dollars au titre de l'intervention humanitaire visant à répondre aux besoins urgents du peuple yéménite.

Le Royaume d'Arabie saoudite estime que la première étape à franchir pour coopérer et gérer ces crises est d'intensifier les efforts visant à régler les différends en vertu de la Charte des Nations Unies, et de recourir à la diplomatie préventive afin de mettre fin aux crises et de ne pas les laisser échapper à tout contrôle. Le Royaume continuera de travailler sans relâche aux côtés des organisations internationales et des pays qui croient en la valeur des efforts collectifs pour faire prévaloir la paix et la sécurité internationales et préserver la bonne volonté de l'humanité dans le monde entier.

Le Coprésident (M. Lykketoft) (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. le Cheik Mohammed bin Abdulrahman bin Jassim Al-Thani, Ministre des affaires étrangères du Qatar.

Le Cheik Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : C'est pour moi un plaisir que de remercier les deux Présidents de l'Assemblée générale à ses soixante-dixième et soixante et onzième sessions de leurs efforts et de leur dur labeur en préparation de notre réunion aujourd'hui. Nous remercions également le Secrétaire général de son appui et de ses efforts continus.

La présente réunion a lieu alors que le monde est confronté à un nombre croissant de conflits et de crises humanitaires, qui ont déclenché des afflux de réfugiés sans précédent. Les images d'embarcations remplies de réfugiés fuyant les zones de pauvreté et de conflit restent gravées dans nos esprits. Les images d'embarcations remplies de réfugiés et de migrants fuyant les zones de conflit et de pauvreté, et les souffrances qu'elles représentent, continuent de faire mal au cœur et demeurent accablantes. Elles témoignent de ce à quoi sont exposés ces réfugiés : traite des êtres humains, extrémisme, déplacement forcé, violence physique et psychologique, qui constituent des violations flagrantes des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Il est extrêmement triste que des enfants, des femmes, des personnes âgées et des personnes handicapées perdent la vie en chemin car ils constituent le groupe le plus vulnérable et le plus en danger. La passivité n'est pas permise face à ces violations flagrantes, et nous tenons donc à souligner qu'il est important de s'occuper d'eux en fonction de la précarité de leur situation et de leur fournir une protection et

une aide en application des pactes internationaux humanitaires.

La communauté internationale convient que, pour trouver des solutions durables aux flux importants de réfugiés et de migrants et à la crise humanitaire continue qui en découle, il faut intensifier la coopération afin de parvenir à une vision intégrée permettant de s'attaquer aux causes profondes qui ont poussé ces groupes vulnérables à prendre des risques à la recherche d'une vie sûre et digne.

Nous insistons donc sur la nécessité de trouver des solutions politiques rapides aux différends, conflits et crises. Nous ne déprécions pas le fardeau que portent actuellement les pays et sociétés qui accueillent des réfugiés et des migrants; il faut saluer et apprécier leur action. Nous appelons à une coopération efficace afin de faire face aux retombées de cette crise humanitaire.

Nous sommes également préoccupés par l'ampleur que prend le phénomène de la xénophobie et des discours haineux et racistes. Ce phénomène sert de prétexte pour promouvoir l'extrémisme et ses conséquences destructrices sur les sociétés vulnérables ainsi que sur les réfugiés et les migrants. C'est pourquoi nous insistons sur la protection des droits de ces personnes, qui doivent être intégrées à la société.

L'éducation représente un des défis essentiels que doivent relever les réfugiés, dont la plupart sont âgés de moins de 18 ans. Nous ne pouvons donc absolument pas ignorer le droit à l'éducation, qui doit être obligatoire et accessible à tous les enfants réfugiés, d'autant que l'éducation contribue à l'autonomisation des enfants et à les protéger contre l'exploitation, les mauvais traitements et l'extrémisme. Il est surprenant que les crédits alloués à l'éducation dans les situations d'urgence soient très limités, ne dépassant pas 2% de la totalité de l'aide humanitaire.

Tout le monde s'accorde à penser aujourd'hui que la crise actuelle des réfugiés et des migrants est le résultat de la persistance des conflits. L'État du Qatar a attiré à maintes reprises l'attention sur le fait que la crise avait des incidences humanitaires dans la région arabe, ce qui a de lourdes conséquences sur la paix et la sécurité régionales et internationales. Ainsi, la situation difficile que connaît la région était et reste la cause principale de l'augmentation du nombre de réfugiés quittant la région arabe ou dans la région. Malgré les flux importants de réfugiés en dehors de cette région,

les États de la région continuent d'accueillir 25,2 % du nombre total de réfugiés dans le monde.

Au moment où l'État du Qatar réitère son attachement à la coopération internationale en vue de trouver des solutions à la crise mondiale des réfugiés et des migrants, les risques posés par le fait que les crises perdurent dans notre région exigent de s'attaquer aux causes profondes de ces crises, et non pas à leurs effets continus, afin de trouver rapidement des solutions durables, conformément aux mandats prévus par la Charte des Nations Unies et le droit international, y compris le règlement des différends par des moyens pacifiques, notamment la médiation, dont l'efficacité a été démontrée dans de nombreuses situations. L'État du Qatar a une expérience positive et de premier plan dans ce domaine.

La région arabe se heurte au problème des réfugiés depuis plusieurs décennies. Ce problème s'est traduit par la migration forcée de millions de Palestiniens, un peuple frère qui a connu de manière inconcevable les déplacements et l'asile. Aujourd'hui, après sept décennies d'occupation israélienne continue et de pratiques illégales contre les civils, sans que ne soit assurée une paix juste garantissant la paix et la sécurité aux Palestiniens et aux Israéliens, les Palestiniens continuent de chercher un refuge leur assurant la sécurité et une vie digne. La communauté internationale doit donc intensifier ses efforts pour régler le problème des réfugiés palestiniens, une question essentielle dans le cadre d'un règlement global, juste et durable fondé sur les résolutions et mandats internationaux pertinents.

Les millions de réfugiés et de déplacés en Syrie ou quittant ce pays sont le résultat de la détérioration de la situation humanitaire et du fait que la communauté internationale n'a pas pris de mesures concrètes et décisives pour faire cesser les crimes commis contre les civils, dont l'espoir de voir une sortie de crise dans un avenir prévisible s'est envolé. Par conséquent, pour endiguer ces flux, il est nécessaire de trouver une solution politique à la crise syrienne qui permette d'assurer la sécurité et la stabilité et de protéger les droits légitimes de nos frères syriens. Compte tenu des souffrances humaines dans la région, comment le monde s'attend-il à ce que les victimes réagissent alors qu'il n'y a aucun espoir de parvenir à des solutions définitives aux crises dans la région?

L'État du Qatar honore ses engagements à l'égard du peuple frère syrien. Il a donc déjà porté secours au peuple syrien, en fournissant des aides généreuses qui

représentent à ce jour, depuis le début de la crise en 2011, 1,7 milliard de dollars, dont 900 millions de dollars ont été dépensés par l'intermédiaire du Gouvernement, 160 millions par l'intermédiaire d'organisations de la société civile qatarienne, et des dizaines de millions par l'intermédiaire de certaines institutions spécialisées des Nations Unies telles que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Je signale ici que, au début de la crise syrienne, 20 000 frères syriens résidaient au Qatar. Aujourd'hui, ils sont plus de 60 000, sans compter les milliers de visas délivrés pour le regroupement des familles syriennes à Doha.

Nous sommes convaincus que l'éducation doit être accessible à tous les enfants réfugiés car elle contribue à les protéger contre l'extrémisme, l'exploitation et les mauvais traitements. Le nombre d'enfants syriens qui ont bénéficié de l'initiative de l'État du Qatar « Éduquez un enfant » entre 2012 et juillet 2015 est d'environ 600 000.

On ne peut ignorer les effets positifs de la migration, sur les pays tant d'origine que de destination, ni la contribution positive des migrants pour ce qui est d'assurer un développement durable, ce qu'affirme le Programme de développement durable à l'horizon 2030. À cet égard, nous tenons à souligner qu'il est important que la migration se déroule en toute sécurité et en bon ordre. Il faut également renforcer la coopération internationale, mobiliser la volonté politique nécessaire pour créer un environnement assurant la sûreté et la sécurité des réfugiés et des migrants, et prendre des initiatives efficaces pour répondre à leurs besoins en matière de protection et d'aide, de manière à garantir la sécurité et la dignité, la non-discrimination, le respect et la protection des droits de tous les réfugiés.

Enfin, nous espérons tous que la présente Réunion de haut niveau donnera des résultats qui permettront de s'attaquer avec efficacité aux causes profondes des flux de migrants et de réfugiés et de créer des conditions humanitaires permettant à ces personnes de vivre dans la dignité et en sécurité. Pour atteindre cet objectif, l'État du Qatar ne manquera pas de poursuivre ses efforts avec les partenaires de la communauté internationale.

Le Coprésident (M. Lykketoft) (*parle en anglais*) : Je rappelle aux orateurs qu'il leur est demandé de bien vouloir parler lentement et limiter leurs déclarations à quatre minutes.

L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Juan Carlos Varela Rodríguez, Président de la République du Panama.

Le Président Varela Rodríguez (*parle en espagnol*) : Au nom du peuple et du Gouvernement panaméens, j'ai l'honneur de participer à la présente séance plénière pour faire part de nos expériences face à la crise migratoire dans notre région.

Les flux migratoires irréguliers restent un des principaux défis auxquels la communauté internationale est confrontée. Le Panama et le reste du continent américain n'échappent pas à la crise mondiale des migrants et des réfugiés. Les caractéristiques géographiques de mon pays en font un pont reliant le nord et le sud du continent. Chaque année, plus de 30 000 migrants traversent notre pays en vue d'atteindre les pays du nord, au péril de leur vie. Leur migration est principalement motivée par des raisons socioéconomiques. Dans le cadre de l'examen de cette question, il est essentiel que toutes les politiques migratoires se fondent sur la protection du principal droit l'homme : le droit à la vie. L'histoire montre que la migration ne peut être stoppée, mais qu'elle peut être bien régulée afin d'assurer des flux ordonnés et sûrs, favorisant ainsi la justice et l'équité au niveau mondial par les envois de fonds, qui favorisent la redistribution des richesses.

Les flux migratoires irréguliers ont deux aspects : un aspect humanitaire, symbolisé par les familles qui abandonnent leur pays à la recherche d'un avenir meilleur; et un aspect criminel, symbolisé par les réseaux de traite des êtres humains. Conscients de cette réalité, nous avons lancé, il y a deux mois, l'opération « flux maîtrisés ». Dans le cadre de cette opération, les migrants originaires d'autres régions qui entrent sur notre territoire national dans des conditions de précarité bénéficient de soins humanitaires et font l'objet de stricts contrôles en matière de santé, de migration et de sécurité.

Nous, États membres de la communauté internationale, devons nous concentrer davantage sur les raisons des migrations et redoubler d'efforts pour régler les problèmes qui poussent nos frères à quitter leurs pays. Sur le continent américain en particulier, nous sommes préoccupés par la situation en Haïti, où tous les États sont appelés à appuyer le bon déroulement du processus électoral, ainsi que le renforcement des institutions démocratiques et le redressement de l'économie. Après le séisme de 2010,

des milliers d'Haïtiens ont émigré au Brésil grâce à des visas humanitaires. En conséquence du ralentissement économique dans ce pays frère d'Amérique du Sud, des dizaines de milliers d'entre eux ont décidé de migrer vers le nord, ce qui a provoqué une crise humanitaire qui s'aggrave jour après jour dans notre région. Le Panama continuera de déployer des efforts responsables pour régler les problèmes humanitaires liés à cette situation, mais il importe d'améliorer la coordination entre tous les pays concernés pour régler ce problème. Nous appelons respectueusement à une refonte des politiques migratoires qui encouragent des arrivées massives sur le continent et au partage des informations concernant l'arrivée de migrants dans nos pays pour des raisons humanitaires et de sécurité.

M. Rahming (Bahamas), Coprésident par intérim, assume la présidence.

D'autre part, le rapprochement entre les Gouvernements cubain et des États-Unis commence à produire des résultats très encourageants. Nous espérons que ce nouvel aspect de la politique étrangère des deux pays continuera d'évoluer vers une normalisation complète de leurs relations économiques bilatérales et des flux migratoires entre leurs deux territoires. L'amélioration des relations entre Cuba et les États-Unis est le meilleur exemple de la manière dont une diplomatie efficace peut contribuer à améliorer les flux migratoires et à protéger la vie de toutes les personnes qui choisissent de migrer.

Le Panama réaffirme son engagement à traiter les migrants humainement, à combattre les réseaux criminels de traite des personnes, à appliquer rigoureusement ses lois migratoires, dans le respect des droits de l'homme, et à continuer de collaborer activement avec la communauté internationale pour trouver une solution globale et définitive à ce problème.

Le Coprésident par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Perry Christie, Premier Ministre et Ministre des finances du Commonwealth des Bahamas.

M. Christie (Bahamas) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général du rôle de chef de file qu'il joue sur la question des migrants et des réfugiés. Le phénomène des mouvements massifs de réfugiés et de migrants a atteint un niveau sans précédent de complexité et de difficulté. Il est urgent de dégager un consensus mondial sur la meilleure façon de s'attaquer à ce problème. Les Bahamas saluent donc les efforts en

cours pour déterminer en commun le meilleur moyen de gérer efficacement ces mouvements et d'y faire face.

Bien que les débats sur les migrations aient tendance à mettre l'accent sur les aspects négatifs des migrations irrégulières, les Bahamas, du fait de leur expérience historique des mouvements massifs de migrants, sont pleinement conscientes des contributions positives qui peuvent accompagner les migrations régulières, ainsi que des avantages considérables qu'elles présentent tant pour les pays d'origine que pour ceux de destination. Ces avantages sont entre autres le développement économique, des échanges culturels fructueux et la promotion de la coopération entre États pour faire face aux préoccupations communes. Dans le même temps, il est impératif que nous nous employions véritablement à définir une approche globale pour faire face aux migrations irrégulières, une approche axée en particulier sur les causes profondes qui poussent de si nombreuses personnes à risquer leur vie et celle de leurs enfants pour partir en quête d'une vie meilleure dans d'autres pays.

Les Bahamas, qui comptent environ 400 000 habitants, doivent en permanence gérer l'arrivée de contingents importants de migrants en situation irrégulière. Des milliers de personnes nous arrivent en provenance d'Haïti. Nous continuons de recevoir des migrants cubains, qui se sont récemment faits plus nombreux. Cette situation n'est pas viable et pose des problèmes économiques et sociaux aux Bahamas. Nous travaillons avec les Gouvernements de ces deux pays pour gérer ces problèmes, et dans le cas de Cuba, les pourparlers concernant les migrations doivent reprendre en décembre. Les politiques migratoires des Bahamas visent à protéger au mieux la sécurité nationale et le bien-être social des Bahamiens, tout en respectant les droits fondamentaux et la dignité des migrants et des réfugiés.

Nous ne pouvons plus continuer d'agir comme si de rien n'était. Nous devons tous déployer des efforts concertés pour gérer les migrations irrégulières. Nous devons, en particulier, empêcher les entreprises criminelles de profiter des migrations irrégulières. Nous devons désigner les éléments les plus agressifs qui sont impliqués, notamment ceux qui utilisent les migrations pour couvrir le trafic de drogue, d'armes et la traite de personnes. J'appelle donc l'ONU et les organes régionaux à mettre en place un mécanisme pour gérer de manière globale les migrations irrégulières et leurs

incidences, en particulier sur les petits États insulaires tels que les Bahamas.

Les Bahamas sont pleinement attachées à la mise en œuvre et à la promotion des mandats relatifs aux migrants issus des accords internationaux et régionaux auxquels elles sont partie. De fait, au fil des ans, nous avons appliqué des mesures législatives et politiques qui visent à fournir une protection et un appui aux migrants en situation régulière et irrégulière, notamment les réfugiés qui entrent sur notre territoire. Je répète cependant que nous devons examiner tous ensemble les répercussions des agissements de ceux qui usent de ces procédures pour dissimuler des pratiques illégales, et qu'il importe d'appliquer les lois et traités internationaux en conséquence.

Les Bahamas accueillent avec satisfaction le document final de la présente réunion de haut niveau. Il aborde un éventail complexe de problèmes liés aux réfugiés et aux migrations, et énumère les mesures tout aussi complexes qu'il importe de prendre pour régulariser les mouvements importants de réfugiés et de migrants. Nous nous félicitons en particulier de l'attention accordée à la nécessité d'alléger la charge que constituent les migrants pour les pays de destination tels que les Bahamas. Nous comptons qu'à l'avenir, il y aura un engagement bilatéral, régional et multilatéral sur la base de ce principe. Plus généralement, les Bahamas saluent les appels encourageant les acteurs internationaux, régionaux et multilatéraux à renforcer leur appui aux pays d'origine, de transit et de destination. Nous devons tous reconnaître qu'il est urgent de lutter contre les causes profondes du problème qui nous a rassemblés à l'occasion de cette réunion de haut niveau.

Je voudrais conclure en assurant tous les États Membres que le Commonwealth des Bahamas continuera d'appuyer vigoureusement toutes les initiatives en cours ou en attente visant à gérer en commun les mouvements à grande échelle de réfugiés et de migrants.

Le Coprésident par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant entendre une allocution de S. E. M^{me} Sheikh Hasina, Première Ministre de la République populaire du Bangladesh.

M^{me} Sheikh Hasina (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter le Secrétaire général d'avoir convoqué le tout premier sommet sur les réfugiés et les migrants. Nous devons saisir cette occasion historique et mettre en œuvre un programme solide, ambitieux et orienté vers l'action pour gérer les déplacements de

population. Ce processus doit s'inscrire dans le contexte plus large du développement.

Les migrations sont un bien public. Elles doivent être considérées comme une réalité et un moteur de liberté. Dans un monde interconnecté, les biens, les services et tous les secteurs de production doivent pouvoir circuler sans entrave. La vitesse à laquelle se propagent le savoir et la technologie fait que les migrations sont encore plus nécessaires pour les économies et les sociétés. J'aimerais souligner quelques aspects de la gestion de la migration.

M. Bouah-Kamon (Côte d'Ivoire), Coprésident par intérim, assume la présidence.

Premièrement, la confiance et le respect mutuel, la responsabilité partagée et l'ouverture sont essentiels pour aborder la migration de façon globale. Nous devons nous accorder tous sur ces principes universels.

Deuxièmement, nous nous engageons à ne laisser personne à la traîne. Les droits des migrants doivent être garantis dans toutes les situations, indépendamment de leur statut. Car l'harmonie dans nos sociétés plurielles, la protection et la promotion des droits des migrants et des réfugiés sont également essentiels.

Troisièmement, il faut parler de la migration et de la mobilité de façon nouvelle et positive. C'est pourquoi le Bangladesh a proposé un pacte mondial sur la migration qui traite de certaines des lacunes de longue date en matière de gestion de la migration. Ce pacte doit faire fond sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et en utiliser les éléments et les modalités ambitieux et applicables tout en étant équilibrés et souples.

Quatrièmement, la promotion de la tolérance et de la compréhension est indispensable au bon accueil des migrants et des réfugiés. Nous devons dépasser les discours basés uniquement sur l'identité.

Cinquièmement, le changement climatique et le déplacement de millions de personnes qui en a résulté sont une réalité. Le pacte doit tenir compte des besoins de protection des millions de personnes déplacées par le climat. Le Sommet mondial sur l'action humanitaire a adopté le Partenariat pour la protection et le développement, et le pacte mondial doit faire fond sur ces initiatives innovantes.

Pour promouvoir des déplacements sûrs, ordonnés, réguliers et responsables, il faut garantir la dignité et le bien-être des personnes concernées. Le

Bangladesh, en tant que Président actuel du Forum mondial sur la migration et le développement, sera heureux de contribuer à l'élaboration de ce pacte.

Le Coprésident par intérim : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Nawaz Sharif, Premier Ministre de la République islamique du Pakistan.

M. Sharif (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous saluons la tenue de cette réunion de haut niveau historique sur les déplacement massifs de réfugiés et de migrants, qui sont l'un des défis les plus pressants de notre époque. Nous nous réunissons à un moment critique où le nombre de personnes déplacées de force de leurs foyers atteint des records et les souffrances humaines atteignent un niveau sans précédent. Une grande partie de ces déplacements n'a été ni librement consentie ni ordonnée. Les gens fuient les conditions désespérées du conflit, de la guerre et de la pauvreté. Ces personnes sans défense en déplacement méritent d'être traitées avec compassion et humanité. Pour ces millions de personnes dans le monde, cette réunion de haut niveau offre une promesse d'espoir. Nous ne devons pas les décevoir.

Nous avons fait un gigantesque pas en avant aujourd'hui. En adoptant la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1), nous avons réformé notre engagement en faveur des communautés de réfugiés et de migrants dans le monde. Le défi est désormais de traduire cette noble initiative en réalité.

L'arrivée massive de réfugiés et de migrants en Europe a appelé de nouveau l'attention sur leur situation. Les images choquantes de réfugiés fuyant à travers la Méditerranée ont ému la conscience du monde, mais l'ampleur réelle de cette crise va au-delà de ces titres de l'actualité. Ce sont les pays en développement, notamment le Pakistan, qui continuent d'être les premiers à supporter le fardeau des déplacement humains massifs dans le monde.

Beaucoup de ces cas de déplacements massifs de longue date ont présenté des problèmes d'ordre protocolaire, socioéconomique, sécuritaire et environnemental complexes pour les pays hôtes et les communautés d'accueil. Le moment est venu pour la communauté internationale de forger un pacte mondial global sur les déplacement massifs de réfugiés et de migrants. Ce pacte doit être fondé sur un partage juste et équitable du fardeau et viser à faire en sorte que

les déplacés ne deviennent pas victimes des attitudes xénophobes et de l'opportunisme politique. Ce pacte doit fournir de meilleures possibilités de migration légale et offrir une vision réaliste des choses. Le cadre d'action global pour les réfugiés, adopté en même temps que la Déclaration de New York, est un bon point de départ. Nous devons faire fond sur cette dynamique. À l'avenir, nous devons aussi remédier aux causes profondes des déplacements et des migrations forcés. Si nous n'éteignons pas le feu qui cause tellement de souffrances, nous ne pourrons pas trouver de solution à long terme à cette crise.

Pendant près de quatre décennies, le Pakistan a été un hôte généreux pour des millions de réfugiés afghans. Il s'agit de la plus importante crise de réfugiés au monde; même aujourd'hui, nous accueillons 2,5 millions de réfugiés au Pakistan. Malgré nos modestes ressources, le peuple pakistanais a ouvert son cœur à ses frères et sœurs afghans. L'appui financier de la communauté internationale a faibli, mais pas l'hospitalité pakistanaise. Le Pakistan est en faveur d'un retour durable dans leur patrie de tous les réfugiés afghans dans la sécurité et la dignité. Nous comptons sur l'appui de nos frères afghans et des partenaires internationaux pour créer un environnement propice à la réalisation de cet objectif. Nous espérons que la communauté internationale réagira positivement et fournira les ressources nécessaires au Haut-Commissariat pour les réfugiés en temps opportun afin d'aider au retour durable et à la réintégration des réfugiés afghans.

Il y a 65 ans, les architectes de la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés se sont réunis ici à New York. Nous espérons que les fondements qu'ils avaient jetés auraient une valeur supérieure à leur portée contractuelle. En établissant les règles normatives pour promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales, nous avons aujourd'hui une même occasion d'aider à créer un monde où personne n'est laissé de côté dans notre quête commune de dignité humaine.

Le Coprésident par intérim : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Christian Kern, Chancelier fédéral de l'Autriche.

M. Kern (Autriche) (*parle en anglais*) : Je voudrais avant toute chose remercier le Secrétaire général et l'ONU d'avoir organisé l'évènement d'aujourd'hui sur les réfugiés et la migration, qui sont les questions les plus pressantes de notre époque. Tout comme d'autres pays, l'Autriche a été confrontée elle aussi à

l'arrivée d'un grand nombre de migrants ces dernières années – la plupart d'entre eux étant des réfugiés de régions en crise et la plupart d'entre eux empruntant des voies irrégulières pour se rendre en Europe. Nous avons vu comment l'une des plus riches régions au monde, l'Union européenne, a eu du mal à faire face à ce phénomène qui, comme nous l'avons vu, risquait de déstabiliser politiquement l'une des régions les plus stables au monde. L'Autriche, qui fait traditionnellement face à des flux massifs de réfugiés – notamment du fait de son emplacement au cœur de l'Europe – ne fait pas exception à cela. Alors que, d'une manière générale, la migration doit et peut être mutuellement bénéfique, nous reconnaissons toutefois dans la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1) que les déplacements forcés et les flux migratoires irréguliers peuvent aussi poser des problèmes complexes pour les pays d'accueil.

Comment faire face à cette situation? Premièrement, il ne fait pas de doute que nous devons rester fermes dans notre engagement en faveur du respect des droits de l'homme et du droit international des droits de l'homme, notamment lorsqu'il s'agit des migrations irrégulières. Toutefois, les migrations irrégulières posent des risques considérables pour les migrants eux-mêmes. Ces dernières années, des milliers d'entre eux ont perdu la vie au cours de leur voyage périlleux pour atteindre l'Europe. Les trafiquants exploitent impitoyablement les personnes dans le besoin et, souvent, les migrants se retrouvent bloqués dans des camps sans vivres, logement ni soins médicaux de base adéquats. Voilà pourquoi nous devons mettre un terme aux migrations irrégulières, dans l'intérêt des migrants et des pays d'accueil.

Afin de relever ce défi, l'Autriche accueillera, le 24 septembre à Vienne, un sommet régional pour discuter d'une coopération et d'une coordination plus étroites entre les pays le long de la route des Balkans. Si nous devons fermer les voies de migrations irrégulières, nous devons dans le même temps ouvrir des voies légales afin de sauver des vies. Par exemple, les programmes de réinstallation, qui ont été mis en place par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, offrent de telles voies, et ensemble, nous devons faire en sorte qu'ils fonctionnent efficacement.

Nous sommes conscients que l'Europe n'est pas la seule à être touchée par les migrations. Nous voudrions donc saluer les efforts des pays qui accueillent de très larges communautés de réfugiés à proximité immédiate

de conflits de longue durée. La Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1), adoptée ici aujourd'hui, indique très clairement qu'aucun pays ne peut résoudre ce problème à lui seul. C'est pourquoi nous devons tous assumer notre part de responsabilité, à la fois dans un esprit de solidarité et dans notre propre intérêt.

Mais tout cela ne suffira pas, parce qu'à plus long terme, la seule façon viable – et la plus efficace – de résoudre le problème est de le régler dans les régions d'origine. Autrement dit, nous devons nous attaquer aux causes profondes des migrations que sont les conflits, les changements climatiques et l'absence de perspectives, lesquelles sont de plus en plus souvent causées par les disparités économiques entre les pays et au sein des pays. Voilà les défis que nous devons relever. Nous devons intensifier nos efforts de règlement des crises, car il est évident que c'est une condition préalable à la poursuite du développement. Dans ce contexte, l'Organisation des Nations Unies joue, bien sûr, un rôle clef.

Le Coprésident par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Erna Solberg, Première Ministre de la Norvège.

M^{me} Solberg (Norvège) (*parle en anglais*) : La crise des réfugiés est l'un des plus grands défis de notre temps, et nous devons œuvrer de concert pour y faire face. C'est une crise mondiale qu'aucun pays ni aucune région ne peut gérer seul. Le moment est venu d'adopter une approche globale et d'établir de véritables partenariats. Les migrations ont toujours été un moteur de la mobilité humaine, du développement et de la croissance, mais les migrations doivent être volontaires et non pas imposées par les circonstances.

De nombreux pays font des efforts remarquables pour offrir une protection dans des circonstances difficiles. La Norvège continuera d'aider les réfugiés et les personnes déplacées dans les zones de conflit. Nous avons augmenté notre budget humanitaire de plus de 25 % au cours de cette seule année. Nous accueillons notre part des réfugiés et nous employons à les intégrer dans notre société. Nous nous félicitons de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1), qui a été adoptée aujourd'hui. Je voudrais insister sur quatre points critiques.

Premièrement, nous devons faire clairement la distinction entre les réfugiés et les migrants à motivation économique. Sinon, nous compromettrons notre capacité de protéger ceux qui remplissent les conditions

requis pour bénéficier d'une protection et mettrons en péril toute l'institution de l'asile. Deuxièmement, nous avons besoin d'une coopération plus étroite en ce qui concerne le retour des personnes qui ne répondent pas aux critères du droit d'asile ou de la protection. Les pays doivent réadmettre les migrants qui sont rentrés chez eux, volontairement ou non. Troisièmement, nous devons insister sur le fait que le droit international fournit déjà un cadre juridique solide pour la protection des réfugiés. Ce qu'il faut, c'est mettre en œuvre plus efficacement les instruments et normes existants. Quatrièmement, nous devons nous attaquer aux causes profondes afin de parvenir à une solution à long terme. C'est la raison pour laquelle la Norvège maintiendra son aide au développement à un niveau élevé, et c'est pourquoi nous devons tous œuvrer de concert pour réaliser les objectifs de développement durable.

Dans le cadre de cet effort, une coopération plus étroite entre les acteurs humanitaires et ceux du développement est essentielle. La qualité de l'éducation et une bonne santé sont d'une importance cruciale pour réduire la pauvreté et atténuer les causes profondes des migrations. C'est pourquoi la Norvège a accru ses dépenses consacrées à l'éducation dans le monde de 70 % au cours des trois dernières années. C'est également la raison pour laquelle notre appui aux efforts mondiaux en matière de santé s'élève à plus de 425 millions de dollars en 2016.

Nous avons également accru l'aide que nous accordons à l'éducation en période de crise et de conflit. La conférence sur la Syrie, qui s'est tenue à Londres en février, a ouvert la voie à une augmentation des fonds destinés à l'emploi et à l'éducation des réfugiés syriens dans la région. Je voudrais maintenant exhorter tous les partenaires à tenir leurs promesses. Ce n'est pas en construisant des murs que nous pourrions surmonter la crise des réfugiés. Nous la surmonterons en œuvrant de concert pour trouver des solutions communes.

Le Coprésident par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Stefan Löfven, Premier Ministre de la Suède.

M. Löfven (Suède) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de commencer par une citation :

« Parfois, je nous revois dans l'océan infini, le navire ballotté par des vagues immenses qui nous menaçaient tous. Et, parfois, je crois pouvoir entendre les cris émanant des navires et

des personnes qui sombraient dans la profondeur des mers. »

Il s'agit d'une lettre d'une migrante. Elle est arrivée sur un nouveau continent avec des milliers d'autres qui fuyaient la faim et la pauvreté. Elle s'appelait Ida Lindgren et c'était en 1870. Plus d'un million de Suédois ont émigré en Amérique; nombre d'entre eux sont arrivés ici à New York à Ellis Island. Lorsque leur vie ont connu une amélioration, un sur cinq sont rentrés chez eux, emportant avec eux les connaissances nouvellement acquises et l'esprit d'entreprise.

Aujourd'hui, la Suède est un pays vers lequel des personnes fuient et migrent, non l'inverse. Qu'avons-nous appris?

Premièrement, nous devons nous attaquer aux causes profondes des migrations forcées. Les migrations en soi ne permettront jamais de résoudre les inégalités et l'injustice dans le monde. Nous devons lutter contre la faim et la pauvreté afin que les gens n'aient pas à risquer leur vie sur des bateaux de fortune. Nous avons besoin de sociétés solides qui partagent la prospérité, promeuvent un travail décent et la croissance inclusive et, surtout, œuvrent en faveur d'une paix et d'une sécurité durables. La Suède continuera d'être l'un des principaux donateurs, promouvra le lien entre le développement et la prévention des conflits, et abordera ces questions lorsqu'elle assumera son siège au Conseil de sécurité l'année prochaine.

Deuxièmement, les personnes qui fuient pour sauver leur vie doivent pouvoir trouver une protection. Pour la plupart des réfugiés, cela signifie un camp situé dans un pays voisin; pour une minorité d'entre eux, cela signifie demander l'asile dans une autre partie du monde. Vis-à-vis de tous, nous avons une responsabilité partagée. La Suède apportera sa pierre à l'édifice et poussera à l'Union européenne à faire plus. Nous appelons à une augmentation de l'appui mondial aux organismes des Nations Unies. Nous devons améliorer la capacité d'intervention rapide et la préparation aux situations d'urgence humanitaires. Il nous faut mettre en place un système d'alerte rapide et d'analyse. Nous ne pouvons pas nous soustraire à nos obligations ni laisser à quelques pays la responsabilité d'assumer seuls le fardeau. La protection est une responsabilité internationale.

Troisièmement, les migrations peuvent stimuler le développement. Lorsque les gens voyagent et lorsque les réfugiés rentrent chez eux, cela conduit non seulement

à une propagation des richesses, mais également à une diffusion des idées et des connaissances. C'est pourquoi nous devons promouvoir des migrations plus sûres en luttant contre la traite des êtres humains et en garantissant la protection des droits fondamentaux de tous les migrants.

Lorsque Ida Lindgren a quitté la Suède à la fin des années 1800, les proches qu'elle avait laissés en Suède ont été les témoins du début de la transformation de leur pays d'une société agricole pauvre en ce qui est aujourd'hui un pays industriel de premier plan. Cette transformation a été réalisée pacifiquement, grâce à des emplois décents et à une croissance sans laissés pour compte, en utilisant les richesses du pays pour assurer le bien-être de tous ses habitants. Il n'y a pas de meilleure politique contre les migrations forcées, et tous les gouvernements devraient accorder une priorité de premier ordre à une telle approche. Toutefois, lorsque des sociétés sont en situation d'échec, lorsque les horreurs de la guerre forcent les populations à quitter leurs foyers, nous devons tous être prêts à nous partager le fardeau et à leur apporter protection. C'est un aspect central de notre coopération internationale et de notre humanité.

Le Coprésident par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Alexander De Croo, Vice-Premier Ministre et Ministre de la coopération au développement, de l'agenda numérique, des télécommunications et de la poste de la Belgique.

M. De Croo (Belgique) (*parle en anglais*) : La Belgique remercie le Secrétaire général d'avoir pris l'initiative de convoquer cette importante réunion de haut niveau.

Nous nous félicitons tout particulièrement de l'adoption de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1) et de ses deux appendices. Ces textes constituent un premier pas important vers une véritable réponse multilatérale aux flux migratoires non contrôlés et à la question des réfugiés. Toutefois, notre travail ne fait que commencer. Aujourd'hui, nous lançons un effort commun en vue de l'élaboration de deux nouveaux pactes d'ici à 2018 – l'un qui définira les règles visant à encourager des migrations sûres, ordonnées et régulières et l'autre qui établira nos responsabilités partagées et reflétera une véritable solidarité internationale face à la crise mondiale des réfugiés.

En effet, la Belgique estime que la responsabilité partagée et la solidarité sont les deux principes qui doivent guider les efforts visant à régler la question des réfugiés et des migrants. Il doit y avoir une solidarité avec les pays d'origine et de transit, ainsi qu'avec les pays d'accueil, pour qu'ils puissent mieux se répartir les demandeurs d'asile. En outre, les pays qui font face à des flux de migrants et de réfugiés irréguliers et incontrôlés ont besoin d'aide. La solidarité et une responsabilité internationale partagée sont nécessaires pour mettre fin aux guerres et aux conflits violents qui forcent des millions de personnes à fuir leurs maisons, à la recherche d'un refuge dans des pays qui ne sont pas toujours disposés ou prêts à les accueillir. Tout aussi importante est la responsabilité qu'ont tous les gouvernements de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour que leurs citoyens ne soient pas contraints à fuir leurs foyers ou à émigrer. La migration doit être un choix positif, non pas une nécessité.

Ce n'est qu'en nous attaquant aux causes profondes des migrations irrégulières et des déplacements forcés que nous pourrions créer les conditions propices à des migrations sûres, ordonnées et régulières. Pour mieux comprendre ces causes profondes, le jeudi 22 septembre, la Belgique, en collaboration avec le Gouvernement malien, l'Organisation internationale pour les migrations et le Partenariat mondial pour les données du développement durable, organisera une réunion de haut niveau sur l'utilisation des données pour mieux comprendre le phénomène des migrations. Nous espérons que cette réunion comptera beaucoup de participants.

Un autre principe fondamental est le caractère indivisible et universel des droits de l'homme. En ces temps particulièrement difficiles, nous ne pouvons pas traiter les droits de l'homme comme quelque chose d'insignifiant – qu'il s'agisse des droits des migrants, des droits des réfugiés et surtout des droits des femmes et des enfants, qui constituent souvent les groupes les plus vulnérables.

La Belgique est fermement engagée en faveur d'une réponse ferme et mondiale à ces défis importants. En collaboration avec l'Organisation des Nations Unies et nos alliés au sein de l'Europe, de la région Atlantique et autres, nous sommes déterminés à parvenir à un accord de paix pour régler le conflit syrien. Cela suppose une défaite militaire et politique du prétendu État islamique. En outre, la Belgique participe activement aux efforts européens visant à créer des partenariats

en matière de migrations. Nous appuyons l'opération militaire de l'Union européenne dans la partie sud de la Méditerranée centrale et le Fonds fiduciaire d'urgence en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique, dont la Belgique est le deuxième pays donateur.

Cette année, notre contribution financière aux programmes humanitaires en faveur des réfugiés a atteint 92 millions d'euros. Cela représente la contribution la plus élevée de toute l'histoire de la Belgique, et nous entendons poursuivre ces efforts. De ces 92 millions d'euros, 65 millions sont consacrés à l'assistance aux réfugiés syriens, soit une augmentation de 25 % par rapport à 2015.

Dans le même temps, dans le cadre de notre politique internationale de développement, nous donnons la priorité aux pays les moins avancés (PMA). Nous avons décidé d'allouer la moitié de notre aide publique au développement aux PMA afin de réduire la vulnérabilité des personnes déplacées et de contribuer à leur intégration dans les communautés d'accueil. L'an dernier, nous avons accueilli plus de 45 000 réfugiés dans notre pays et cette année, notre capacité d'accueil et de réinstallation dépassera les 20 000 personnes.

Aujourd'hui, dans le calme et la solitude de cette salle au Siège des Nations Unies, nous avons adopté la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1), qui n'a rien de symbolique. Cette Déclaration énonce des obligations internationales qui protègent la jeune fille qui est en fuite et qui vit dans un endroit où elle ne se sent pas chez elle; qui donnent de l'espoir à la famille qui n'a pour abri que sa tente de fortune; et qui offrent un avenir à l'enfant qui n'a jamais connu rien d'autre que la vie dans un camp de réfugiés. Personne ne peut se soustraire à cette responsabilité historique; aucun dirigeant, aucun pays, aucun gouvernement.

Le Coprésident par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Don Pramudwinai, Ministre des affaires étrangères de la Thaïlande.

M. Pramudwinai (Thaïlande) (*parle en anglais*) : En contraste avec l'histoire touchante de la Suède des années 1870, ce matin, nous avons également entendu parler du sort tragique des migrants et des réfugiés par la voix d'une jeune femme, Murad. Son appel a beaucoup ému nombre d'entre nous ici. Devons-nous nous réjouir de ce qu'il a fallu convoquer cette réunion pour que nous

puissions examiner sérieusement les moyens de faire face à ce problème sans précédent, mais persistant de l'humanité? Bien que cette réunion soit historique, il ne s'agit nullement d'un effort isolé, car elle fait fond sur de nombreux efforts déployés dans le monde entier pour faire face à la crise des réfugiés et des migrants.

La Thaïlande estime que cette réunion représente un cadre précieux pour de nombreux efforts intégrés visant à trouver des solutions face aux déplacements massifs et mixtes, ainsi que pour des mesures qu'il faudra prendre à l'avenir. Ces mesures doivent être concrètes et fondées sur le principe du partage des charges au niveau international. Les réponses aux déplacements massifs de migrants doivent être rapides, coordonnées et surtout, humaines. Pour régler directement les problèmes liés aux déplacements massifs de réfugiés et de migrants, nous devons nous pencher d'abord sur les causes profondes et les facteurs sous-jacents des migrations forcées. Ces efforts exigeront une forte volonté politique. Ils porteront sans doute sur la protection et la promotion des droits de l'homme dans les pays d'origine et mettront en relief les liens entre la migration et le développement. La prévention est cruciale cet égard, et pour pouvoir utiliser cet outil, il faut examiner attentivement les causes profondes de ce phénomène. Les responsables politiques devront également faire preuve d'un engagement ferme.

Dans le même temps, les effets des migrations dans les premiers pays où les migrants demandent asile sont moins évoqués. Ce sont ces pays qui accueillent le plus grand nombre de réfugiés et de migrants, ce qui constitue un fardeau pour leurs économies et leurs infrastructures locales, entraînant des difficultés supplémentaires pour le financement des services de santé, de l'emploi et de l'éducation. Au fil du temps, un facteur d'attraction entre en jeu, car les conditions dans les pays d'origine ne s'améliorent pas, ce qui provoque encore plus de déplacements par des voies maritimes dangereuses ou d'autres voies de transit.

Dans les régions qui connaissent un fort afflux de personnes déplacées, il est nécessaire de séparer ceux qui profitent abusivement du système de ceux qui ont véritablement besoin de protection. Un processus de filtrage efficace est donc indispensable dans ce cas. Ce dispositif de filtrage doit également permettre de consacrer une attention particulière aux groupes vulnérables, tels les femmes, les enfants et les personnes âgées. Des millions d'enfants ont quitté leurs foyers et sont actuellement sur les routes. Certains sont

accompagnés de leurs parents ou de membres de leur famille, mais d'autres sont complètement seuls, et nous devons également offrir une protection à ces enfants.

Nous partageons tous les valeurs intrinsèques de l'humanisme et de la compassion, et nous voulons faire du monde un endroit meilleur pour tous. Ces valeurs fondamentales devraient être le ciment qui unit la communauté internationale et sert de base à la coopération. La Thaïlande fait pleinement siennes ces valeurs fondamentales et c'est pourquoi nous respectons le principe de non-refoulement. Nous nous efforçons de mettre fin à l'apatridie et avons entamé des discussions avec nos voisins concernant un retour en toute sécurité et dans la dignité des personnes qui, depuis des décennies, vivent dans des abris temporaires le long de nos frontières. Du fait de notre tradition humanitaire, nous fournissons des services de santé aux migrants, indépendamment de leur statut juridique. Nous accordons également une grande valeur à la contribution que les migrants apportent à notre économie formelle.

La réunion d'aujourd'hui est une occasion exceptionnelle non seulement d'envisager les possibilités de coopération au niveau international, mais également de nous rappeler que seule la défense de nos valeurs humanitaires communes nous donnera la force et la capacité de protéger les migrants en situation irrégulière et les réfugiés, ainsi que nos enfants, qui ont véritablement besoin de nous pour mener une vie épanouie et heureuse.

Le Coprésident par intérim : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Malcolm Turnbull, Premier Ministre de l'Australie.

M. Turnbull (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie est l'une des sociétés multiculturelles les plus prospères au monde. De la culture ancestrale des premiers Australiens aux cultures des personnes originaires de presque tous les États Membres, notre nation s'est véritablement forgée sur l'immigration. Plus d'un quart de notre population est née à l'étranger. Les Australiens ne se définissent pas par leur religion ou leur race; nous sommes l'expression de valeurs politiques communes et d'un attachement collectif à la démocratie, à la liberté et à l'état de droit, étayés et renforcés par un respect mutuel. Ce sont ces valeurs qui orientent la manière dont nous abordons les migrations. Chaque année, nous invitons 190 000 migrants à rejoindre notre nation de 24 millions de personnes.

Notre engagement à l'égard des réfugiés remonte à loin, comme en atteste notre programme de services de réinstallation humanitaire (Humanitarian Settlement Services), mis en place dès 1947. C'est ainsi que les Australiens sont devenus de véritables citoyens du monde, parce que des liens familiaux, culturels et linguistiques les unissent aux populations du monde entier. Ces liens stimulent le développement économique, le commerce et l'innovation. Nous, Australiens, sommes riches de la diversité culturelle de notre communauté. Nous considérons notre population comme notre atout le plus important, et notre unité et notre diversité comme faisant partie de nos plus grandes forces. Cela ne date pas d'hier. Pour ne donner qu'un exemple, citons le Special Broadcasting Service, l'organe public de radio et télédiffusion, fondé il y a près de 40 ans, qui non seulement diffuse des émissions dans des dizaines de langues mais traduit et célèbre notre société multiculturelle et les valeurs de respect mutuel pour toute la société. La diversité est un investissement contre la marginalisation et l'extrémisme. Elle aide notre communauté à s'unir plutôt qu'à être divisée.

En cette époque où les préoccupations mondiales autour de l'immigration et des contrôles aux frontières s'intensifient, la nécessité de renforcer l'appui des communautés aux migrations est plus manifeste que jamais. L'expérience de l'Australie en est la preuve. Lutter contre les migrations irrégulières par des frontières sécurisées a été indispensable pour faire en sorte que la population ait confiance dans la capacité du Gouvernement de gérer les migrations d'une manière qui atténue les risques et privilégie la fourniture d'une assistance humanitaire à ceux qui en ont le plus besoin. Cela a eu des répercussions directes sur notre aptitude à apporter un appui généreux et efficace aux réfugiés. Sans cette confiance, nous n'aurions pas été en mesure d'accroître de plus de 35 % le nombre de réfugiés que nous accueillons, ce qui nous place au troisième rang mondial s'agissant des programmes de réinstallation permanente. Nous n'aurions pas non plus été en mesure de nous engager à accueillir 12 000 réfugiés syriens et iraqiens de plus que le nombre initialement prévu.

Naturellement, tous les pays ne sont pas des îles. Chaque pays doit instaurer des politiques qui correspondent à sa situation individuelle. Cependant, la réalité du trafic de migrants se fonde sur le fait que des personnes parmi les plus vulnérables au monde sont utilisées comme une source de profit et exploitées. La tragédie des vies perdues en mer est aussi un phénomène que nous ne connaissons que trop bien. Les mouvements

non réglementés de personnes s'intensifient rapidement dans le monde. Il nous faut prendre des mesures pour donner de l'ordre au chaos qui en résulte, si nous voulons faire en sorte que les réfugiés empruntent des filières sûres et accorder la priorité à ceux qui en ont le plus besoin.

Ces défis ne pourront pas être relevés sans une coopération internationale forte. Il nous faut œuvrer de concert pour faciliter des migrations sûres et régulières pour les réfugiés et les migrants et, avant tout, veiller à ce que ceux qui sont en mesure de le faire puissent rentrer chez eux en toute sécurité et le plus rapidement possible. Nous devons également appuyer, et non reproduire inutilement, le travail important qui est accompli par l'Organisation internationale pour les migrations et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

L'Australie se félicite de la dynamique observée actuellement au sein du système des Nations Unies et sur le plan international. Nous sommes déterminés à jouer un rôle pour offrir des options de réinstallation aux réfugiés véritables, pour faire en sorte que notre société multiculturelle soit toujours plus forte et pour appuyer les efforts internationaux visant à aider les plus vulnérables.

Le Coprésident par intérim : Je donne maintenant la parole à M. Perfecto Rivas Yasay Jr., Ministre des affaires étrangères de la République des Philippines.

M. Yasay (Philippines) (*parle en anglais*) : Les Philippines accueillent favorablement la déclaration politique issue de la réunion plénière de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants (résolution 71/1), ainsi que ses appendices intitulés « Cadre d'action global pour les réfugiés » et « Vers un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières ». Quelque 10 millions de Philippins travaillent et vivent à l'étranger. C'est pourquoi la protection des droits de nos concitoyens à l'étranger et la promotion de leur bien-être, ainsi que leur reconnaissance en tant que partenaires actifs du développement national, font partie des engagements les plus profonds et les plus intangibles de la politique étrangère philippine.

Durant les négociations sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les Philippines ont plaidé avec force pour que soit reconnue la contribution positive des migrants à une croissance

inclusive et au développement durable dans les pays d'origine, de transit et de destination. Nous avons également fait en sorte que soient garanties la défense et la protection des droits de l'homme de tous les travailleurs migrants, indépendamment de leur statut migratoire. Nous avons en outre demandé que les migrants soient inclus dans la liste des groupes vulnérables. Dans tous les cas, il fallait que le Programme 2030 réponde aux besoins des migrants, afin que ces derniers puissent devenir autonomes.

Conjointement avec les États-Unis, avec lesquels nous coprésidons l'initiative « Migrants dans les pays en crise », ainsi qu'avec l'Organisation internationale pour les migrations et d'autres partenaires, nous avons donc élaboré des lignes directrices en la matière. Elles énoncent les meilleures pratiques et les principes idoines pour répondre aux besoins des migrants dans l'éventualité où une crise, qu'elle soit provoquée par un conflit ou une catastrophe naturelle, surviendrait dans leur pays d'accueil. Ces lignes directrices soulignent que la protection des migrants dans les situations de vulnérabilité est une responsabilité partagée des pays d'origine, de destination et même de transit.

La réunion d'aujourd'hui représente un pas déterminant. Premièrement, elle permet de lutter contre une perception négative des migrants, qui, à un moment ou à un autre, sont confrontés à la xénophobie et à la peur, ou victimes de l'intolérance née du manque de compréhension de l'autre. Deuxièmement, cette réunion permet de remettre l'accent sur le rôle des migrants en tant que moteur du développement durable. Cette réunion est également un événement historique, car elle renforce le cadre de gouvernance des migrations internationales. Nous nous réjouissons à l'idée de collaborer avec les parties prenantes lors de négociations intergouvernementales devant conduire à l'adoption d'un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières en 2018. Ce processus doit commencer dès que possible.

C'est tout aussi solennellement que nous nous félicitons de l'adoption du Cadre d'action global pour les réfugiés (résolution 71/1, appendice I). Les Philippines ont toujours gardé leurs portes ouvertes aux réfugiés qui demandaient l'asile. Dans le passé, nous avons accordé l'asile à des Russes dans les années 20, à des juifs, des Espagnols et des Chinois dans les années 30. Plus récemment, des années 70 aux années 90, nous avons accueilli sur nos rivages des Vietnamiens, des Cambodgiens et des Laotiens. Pour les Philippines, la

Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son protocole de 1967 constituent la pierre angulaire du droit international sur la protection des réfugiés. Aussi réaffirmons-nous notre engagement en faveur des objectifs énoncés dans la Convention et son protocole. Nous appuyons également la Convention de 1954 relative au statut des apatrides.

Nous continuerons de soutenir le mécanisme de transit d'urgence, un accord de coopération conclu entre le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation internationale pour les migrations. Le mécanisme prévoit l'évacuation immédiate des réfugiés qui risquent le refoulement et la persécution dans leur pays d'origine. Nous continuons d'appuyer le HCR. Grâce à la coordination entre institutions à l'échelle mondiale, nous sommes en mesure de gérer la crise des réfugiés avec compétence et de trouver des solutions efficaces et durables. L'appui que nous fournissons depuis 1980 prend la forme de contributions financières et de programmes d'assistance humanitaire visant différents pays.

Cette réunion n'est ni isolée ni à l'abri de l'œil attentif des médias et du reste du monde. Ils nous observent, alors que nous œuvrons de concert pour défendre la cause des nombreux réfugiés et migrants. Étant presque à court d'options, des millions de réfugiés et de migrants placent en nous leurs espoirs d'un avenir prévisible. Il ne fait aucun doute que nous représentons une force positive dans leur vie.

Nous sommes interdépendants en tant qu'êtres humains dans ce monde marqué par les conflits et la paix. Depuis la nuit des temps, certaines personnes quittent leur pays en quête d'un avenir meilleur, pour échapper à une situation intolérable ou pour rompre le cycle de la pauvreté et de l'oppression dans le pays de leur naissance. Pour pouvoir répondre à leur besoin de recommencer leur vie, nous devons les protéger durant leur voyage et une fois arrivées à destination. C'est ainsi que nous réalisons les nobles objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies, qui stipule que nous voulons « proclamer à nouveau notre foi dans... la dignité et la valeur de la personne humaine » et « favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande ». Nous ne devons pas décevoir ceux qui ont le plus besoin de nous dans leurs heures les plus difficiles. C'est par nos actions que nous affirmerons notre solidarité et notre humanité commune avec les réfugiés partout dans le monde.

Le Coprésident par intérim : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M^{me} Theresa May, Première Ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

M^{me} May (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais, tout d'abord, me féliciter de l'attention que l'Assemblée générale accorde à ce sujet d'une importance critique et remercier le Secrétaire général de sa direction éclairée. Le monde compte aujourd'hui 65 millions de personnes déplacées, un chiffre qui a une résonance particulière pour le Royaume-Uni, puisqu'il correspond à l'ensemble de notre population. C'est également presque le double du nombre de personnes déplacées il y a 10 ans. Pourtant, les appels lancés par l'ONU continuent d'être sous-financés, les pays d'accueil n'obtiennent pas un soutien suffisant et les personnes déplacées ne reçoivent pas l'aide ni les possibilités dont elles ont besoin.

La communauté internationale doit donc s'unir et trouver de nouveaux moyens pour relever les défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. C'est pourquoi je me félicite de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1). En tant que deuxième fournisseur d'aide humanitaire bilatérale et la seule économie du Groupe des Sept à s'acquitter de son engagement de consacrer 0,7 % de son revenu national à l'aide au développement, nous octroyons une aide humanitaire vitale à des millions de personnes chaque année. Nous avons cherché des solutions novatrices et durables aux crises prolongées, tout en nous employant à renforcer la stabilité, à créer des emplois et à aider les plus pauvres à travers le monde, apportant notre soutien à ceux qui en ont le plus besoin et cherchant à atténuer les facteurs des déplacements massifs de populations. Mais nous devons tous faire plus.

C'est pourquoi le Royaume-Uni continuera de jouer un rôle de premier plan dans le cadre de la riposte mondiale, et je présenterai sous peu de nouveaux engagements financiers. Mais aujourd'hui, je veux parler de la mise en œuvre d'une approche politique plus efficace, qui s'attaque aux causes profondes des déplacements forcés, fournit une protection adéquate aux réfugiés et réduit les mouvements de populations ingérables dont nous sommes témoins aujourd'hui.

Comme on le voit dans le monde entier, les conflits et les crises durent de plus en plus longtemps, et le nombre de personnes déplacées augmente. Nous devons poursuivre nos efforts pour mettre fin aux conflits, lutter contre la persécution et les violations

des droits de l'homme et soutenir les victimes. Comme l'indique la Déclaration de New York, il est du devoir de chaque pays d'y contribuer. Nous devons également être clairs quant au fait que cette crise a été exacerbée par le niveau sans précédent des migrations incontrôlées. Ce ne sont pas seulement les réfugiés qui migrent en grand nombre, mais aussi des personnes qui cherchent de meilleures perspectives économiques. Il s'agit d'un défi mondial qui exerce des pressions immenses sur les pays d'Afrique, d'Asie, des Amériques et de l'Europe.

Bien sûr, des migrations contrôlées, légales et sûres profitent à nos économies, et il n'y a rien de répréhensible à vouloir migrer pour une vie meilleure. Mais les migrations incontrôlées que nous observons aujourd'hui ne sont pas dans l'intérêt des migrants qui sont exposés à des dangers, ni dans celui des pays qu'ils quittent, traversent ou cherchent à atteindre, pas plus que dans celui des réfugiés, dont les ressources et l'appui populaire s'en trouvent amoindris.

Outre l'intensification des efforts dans les domaines de l'assistance humanitaire et du développement durable, j'estime qu'il y a trois choses concrètes que nous pouvons faire pour régler le problème. Premièrement, nous devons veiller à ce que les réfugiés demandent l'asile dans le premier pays sûr qu'ils atteignent, et cela doit être érigé en principe. La tendance actuelle des mouvements secondaires profite aux bandes criminelles, met en danger les personnes et réduit les chances qu'ont les réfugiés de rentrer chez eux pour reconstruire leur pays. Nous devons faire beaucoup plus pour appuyer les premiers pays sûrs qui sont atteints, en aidant les réfugiés et les communautés d'accueil, une approche qui commence à donner des résultats en Jordanie, au Liban et en Turquie.

Deuxièmement, nous devons mieux faire la distinction entre réfugiés et migrants économiques, faute de quoi, nous ne ferons qu'encourager davantage de personnes à mettre leur vie entre les mains de bandes criminelles. Nous appuyons pleinement la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son protocole de 1967, mais nous devons veiller à ce qu'ils soient correctement appliqués et que les pays disposent des moyens pour le faire.

Troisièmement, nous devons clairement comprendre que tous les pays ont le droit de contrôler leurs frontières et de protéger leurs citoyens. Nous devons dire tout aussi clairement que les pays ont le devoir de gérer leurs frontières pour réduire les flux

ultérieurs de migration irrégulière et incontrôlée. Nous devons faire davantage pour les y aider.

Il s'agit d'un défi mondial qui nous concerne tous et face auquel nous devons tous assumer notre part de responsabilité. Le Royaume-Uni est déterminé à œuvrer de concert avec tous les participants pour concrétiser les engagements pris dans la Déclaration de New York. Ensemble, nous pouvons aider des millions de personnes qui ont désespérément besoin de notre aide.

Le Coprésident par intérim : L'Assemblée générale va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Abdrabuh Mansour Hadi Mansour, Président de la République du Yémen.

Le Président Mansour (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord exprimer nos remerciements et notre reconnaissance à tous ceux qui ont contribué à l'organisation de la présente réunion sur une question d'une extrême importance, en particulier pour mon pays. Le Yémen est le seul État du Golfe ou de la péninsule arabique qui a signé la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son protocole de 1967.

Pourtant, en dépit de tous les problèmes auxquels il est confronté, mon pays est venu en aide aux réfugiés au cours des 20 dernières années. Et il va continuer de le faire, à commencer par les réfugiés somaliens. Le Yémen accueille environ 1,2 million de réfugiés, notamment des demandeurs d'asile et des migrants en situation irrégulière. Quelque 14 000 réfugiés arrivent chaque mois au Yémen, dont 12 000 en provenance d'Éthiopie et 2 000 en provenance de Somalie. Le nombre d'arrivées durant la première moitié de l'année a dépassé 61 000, selon les statistiques fournies par l'ONU. Toutes les personnes présentes savent probablement que le Yémen traite tous ses réfugiés comme s'ils étaient yéménites. Ils travaillent, sont scolarisés, vivent une vie normale et participent au même titre que les Yéménites à tous les aspects de la vie, y compris le commerce.

Mon pays prend une part active aux réunions concernant les réfugiés somaliens qu'organise le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. En outre, le Yémen a accueilli un grand nombre de conférences régionales sur les réfugiés. Lors de la dernière de ces conférences, en 2013, une importante déclaration a été adoptée, la Déclaration de Sanaa, concernant le statut des réfugiés originaires de Somalie et de la Corne de l'Afrique et les problèmes auxquels ils sont confrontés. La conférence a porté sur la recherche de solutions et la nécessité d'appeler la communauté

internationale à accroître son appui pour répondre aux besoins des réfugiés et améliorer leur sort.

La République du Yémen estime que les efforts pour gérer les flux massifs de réfugiés et de migrants doivent pleinement tenir compte des causes profondes de ces phénomènes. En conséquence, les solutions politiques sont les mieux adaptées et sont nécessaires d'urgence pour régler les différends et les conflits concernés. En outre, des efforts internationaux coordonnés, le partage des responsabilités et des charges sont essentiels pour s'attaquer au problème et aux grandes questions incontournables.

Dans ce contexte, mon pays appelle à la coopération et au partenariat de la communauté internationale afin de distribuer le fardeau et de relever les défis. Nous ne pouvons lutter seuls contre les problèmes politiques, sécuritaires, économiques, sociaux et de développement. Comment mon pays pourrait-il lutter seul contre une situation de guerre et de conflit née du coup d'État mené par Ali Abdullah Saleh et la milice houthiste contre la légitimité de l'État et le consensus national?

Nous sommes confrontés à d'innombrables problèmes liés au grand nombre de réfugiés qui fuient la Corne de l'Afrique. Ces problèmes se sont récemment manifestés par la pratique qui consiste à utiliser les réfugiés – en particulier somaliens – en tant que mercenaires qui luttent aux côtés des houthistes. Nous avons arrêté un certain nombre d'enfants somaliens sur le champ de bataille, une situation qui nécessite que la communauté internationale renforce son appui à notre pays et à ses institutions.

J'appelle de nouveau tous les pays du monde à nous témoigner leur solidarité et à prêter main forte au Yémen dans sa lutte contre les problèmes liés à cette situation. Nous tenons à souligner le principe de solidarité internationale avec les pays qui accueillent des réfugiés. En outre, nous devons régler les problèmes liés aux déplacements internes. Mon pays compte plus de 3 millions de personnes déplacées qui ont fui les attaques de plus en plus nombreuses des milices contre des villes et des civils pacifiques, lesquels sont de ce fait confrontés à de graves difficultés.

La coopération avec les organisations internationales compétentes est cruciale pour garantir l'acheminement de l'aide humanitaire aux réfugiés, aux migrants et aux autres populations dans le besoin. Tout l'appui nécessaire doit être fourni à ces organisations pour

leur permettre d'honorer leurs mandats conformément au droit et aux traités internationaux, ainsi qu'à la législation nationale. Nous soulignons la nécessité de régler les problèmes de longue date que rencontrent les réfugiés, et nous ne devons jamais oublier les réfugiés palestiniens, qui continuent de subir l'injustice et l'oppression. Nous tenons ici à souligner la nécessité de garantir leur droit à un retour volontaire et de trouver une juste solution à leur situation. Nous soulignons également la nécessité que tous les États et toutes les organisations internationales portent assistance aux personnes qui fuient les crises en leur fournissant des soins décents et en garantissant leur protection. Les réfugiés et les migrants doivent être protégés tout au long de leur périple vers un pays d'accueil.

Je tiens à remercier toutes les organisations locales, régionales et internationales qui soutiennent le Yémen, en particulier le Centre Roi Salman pour les secours et l'action humanitaires, la Société nationale du Croissant-Rouge des Émirats arabes unis, les organisations non gouvernementales koweïtiennes et tous les organismes humanitaires de la région du Golfe. Je remercie sincèrement toutes ces entités.

Le Coprésident par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Mevlüt Çavuşoğlu, Ministre des affaires étrangères de la République turque.

M. Çavuşoğlu (Turquie) (parle en anglais) : Je tiens tout d'abord à remercier l'ONU d'avoir organisé cette réunion si importante et qui intervient à point nommé. Mon pays, la Turquie, se trouve au carrefour des migrations irrégulières. La Turquie accueille plus de 3 millions de réfugiés, soit le plus gros contingent au monde. Dans le même temps, nous continuons de lutter contre les trafiquants d'êtres humains sur terre et en mer. Grâce aux efforts inlassables de nos autorités compétentes, nous sommes parvenus à faire baisser de 95 % le nombre de migrants clandestins dans la mer Égée au cours des six derniers mois. Cependant, nous constatons également que nos efforts unilatéraux ne suffisent pas pour lutter efficacement contre ce problème mondial.

Nous affirmons haut et fort que le monde doit mettre au point une stratégie plus efficace pour lutter contre les migrations irrégulières et les trafiquants. Nous devons nous mobiliser d'urgence. Cette stratégie doit avoir trois dimensions. Premièrement, nous devons lutter contre les causes profondes des mouvements de réfugiés. Ce n'est pas une option. C'est une obligation. Nous devons par exemple trouver une solution politique

au conflit syrien dans notre région. Dans le cas contraire, ce conflit restera une source importante de migrations irrégulières dans notre partie du monde. Si nous ne parvenons pas à surmonter les problèmes structurels des pays les moins avancés, des personnes continueront de partir vers d'autres horizons en quête d'un avenir meilleur.

Deuxièmement, les pays de transit, en particulier, doivent recevoir un appui. Les pays voisins de régions touchées par des conflits subissent de manière disproportionnée l'afflux de migrants et de réfugiés. L'aide financière et à la réinstallation est déterminante dans ce contexte. Malheureusement, notre propre expérience montre qu'il est quasi impossible de parler de partage du fardeau. Officiellement, la Turquie a dépensé plus de 12 milliards de dollars rien que pour les Syriens. Si l'on y ajoute le montant que dépensent les municipalités et les organisations des droits de l'homme, le montant total s'élève à plus de 20 milliards. La contribution de la communauté internationale elle-même, est restée à 512 millions de dollars. Nous continuerons de faire ce que nous pouvons, mais il faut reconnaître que ce n'est pas juste.

Troisièmement, la rhétorique négative d'ordre xénophobe, raciste ou islamophobe dont font l'objet les réfugiés ou les migrants doit cesser. L'extrémisme ne fera qu'aggraver les problèmes que nous rencontrons aujourd'hui. Il produira l'effet inverse et alimentera le terrorisme. Aujourd'hui, les politiciens, en particulier en Europe occidentale, doivent être plus prudents que jamais. Toute stratégie peut réussir si elle est menée collectivement. Les actions individuelles ne peuvent produire de solutions durables. S'il y a un enseignement que le monde entier doit avoir retenu aujourd'hui, c'est que personne n'est prémuni contre les conséquences des crises de réfugiés actuelles.

La Turquie est prête à apporter sa pierre. L'année dernière, à notre initiative, l'Assemblée générale a débattu des migrations irrégulières et des problèmes des réfugiés syriens. Les migrations ont été l'un des principaux sujets que nous avons abordés quand nous avons assuré la présidence du Groupe des Vingt, en 2015. Le tout premier Sommet mondial sur l'action humanitaire, qui s'est tenu à Istanbul en mai dernier, était porteur d'un message clair sur les migrations : Une seule humanité, des responsabilités partagées. Et maintenant nous sommes déterminés à jouer un rôle moteur durant la phase préparatoire du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

en 2018. Nous sommes convaincus que ce premier sommet de tous les temps des Nations Unies sur les migrants et les réfugiés nous aidera dans l'action que nous menons pour faire face aux migrations irrégulières.

Le Coprésident par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Hillary Onek, Ministre de l'Ouganda chargé de la préparation en cas de catastrophes, de la gestion des catastrophes et des réfugiés.

M. Onek (Ouganda) (*parle en anglais*) : Actuellement, l'Ouganda connaît un afflux imprévu de réfugiés sud-soudanais dans le pays, puisqu'il en a reçu plus de 200 000 rien que depuis le début du mois de juillet. Si l'on y ajoute la population actuelle et l'afflux incessant provenant de République démocratique du Congo et du Burundi, l'Ouganda accueille maintenant près de 700 000 réfugiés. Nous prévoyons en Ouganda d'accueillir d'ici à la fin de l'année plus de 800 000 réfugiés. Du fait de l'afflux continu en provenance de la région, l'Ouganda représente à ce jour le huitième pays d'accueil de réfugiés dans le monde et le troisième en termes de produit intérieur brut, dans un contexte mondial marqué par un amenuisement de l'espace accordé aux demandeurs d'asile.

L'Ouganda a dû endurer des problèmes de ce type depuis le jour où il a accueilli des réfugiés polonais, pendant la Seconde Guerre mondiale. De 1959 à ce jour, l'Ouganda a accueilli environ 160 000 réfugiés en moyenne. Cette solidarité, maintenant codifiée, est désormais une politique, en vertu de laquelle la protection et la gestion des réfugiés sont intégrées au plan national de développement du pays, ainsi qu'au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le Gouvernement ougandais mène largement une riposte globale, qui doit être adoptée à l'échelon mondial. Notre gouvernement a besoin de pouvoir compter sur l'engagement de la communauté internationale dans le sens d'interventions durables dans le cadre du régime de protection du pays et de l'établissement de partenariats solides aux niveaux national, régional et international face à la question des migrations forcées.

L'Ouganda a besoin de soutien dans sa transition vers des solutions humanitaires aux crises de réfugiés qui se prolongent. Il dispose des cadres propices pour ce faire et de partenariats solides transcendant le clivage aide humanitaire-aide au développement. L'Ouganda continuera de veiller à ce que les droits des réfugiés soient respectés à travers, tout d'abord, la reconnaissance *prima facie* de tous les réfugiés, la fourniture de papiers d'identité ou de documents de voyage, l'enregistrement

de tous les enfants nés dans des camps de réfugiés en Ouganda, et la fourniture d'un accès à des services sociaux tels que les soins de santé et l'éducation, ainsi que la liberté de circulation. Nous leur donnons aussi le droit de travailler et d'ouvrir des commerces.

En vertu de la politique d'installation adoptée, les réfugiés se voient accorder des terres afin de s'y loger et de cultiver la terre, sur des terres soit domaniales soit communales. La valeur actuelle de ces lots de terrain est d'environ 50 millions de dollars. Des mesures ont été prises par le Gouvernement ougandais en vue d'obtenir un prêt de la Banque mondiale destiné à permettre une réduction des écarts de développement dans les régions accueillant des réfugiés et la mise au point du programme ReHOPE d'autonomisation des populations réfugiées dans les communautés d'accueil (Refugee Host Population Empowerment). La participation de l'équipe de pays des Nations Unies à la mise en œuvre de ce programme serait indispensable et aiderait le programme en question à bénéficier d'une aide. Le Gouvernement se félicite de la promesse de don faite récemment par le Haut-Commissaire pour les réfugiés à hauteur de 31 millions de dollars pour les interventions au titre du programme en 2016 et 2017. Le projet d'autonomisation des populations réfugiées vise à encourager les réfugiés à être financièrement et économiquement actifs et à œuvrer de concert avec la population hôte.

En plus de tout cela, il est nécessaire de renforcer la capacité institutionnelle du Ministère et des gouvernements locaux accueillant des réfugiés si l'on veut maintenir le régime de protection actuel. Cela implique de doter le département ministériel des ressources humaines et financières dont il a besoin pour mettre en œuvre les programmes ReHOPE et ceux de la Banque mondiale.

Le Coprésident par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Prakash Sharan Mahat, Ministre des affaires étrangères de la République fédérale démocratique du Népal.

M. Mahat (Népal) (*parle en anglais*) : Les migrations internationales sont une réalité multidimensionnelle de notre époque que nous devons appréhender efficacement et dans son entièreté. Nous devons viser à garantir une migration et une mobilité ordonnées, sûres, régulières et responsables des personnes, notamment en mettant en œuvre une politique migratoire planifiée et bien gérée tenant compte des différents types et motifs de migration,

notamment les migrations économiques, politiques, environnementales, liées à un conflit, etc., ainsi que les interventions humanitaires qui s'imposent en cas de besoin. Les travailleurs migrants représentent aujourd'hui une part notable de la mobilité humaine actuelle dans le monde; ils contribuent au développement et à la croissance de la plupart des économies tout en aidant leurs familles dans les pays d'origine. L'envoi chez eux des fonds qu'ils gagnent n'est pas sans avoir un coût important, sur le long terme, sur les plans social, culturel et environnemental, dans leur pays d'origine.

Le Népal réaffirme son point de vue qu'une action coordonnée et concertée doit être menée aux niveaux national, régional et international pour protéger et promouvoir les droits fondamentaux et la dignité des travailleurs migrants, et aussi pour lutter contre la violence à l'égard des travailleuses migrantes et pour en protéger les droits fondamentaux. Parallèlement, les droits des travailleurs migrants, tels que reconnus par les instruments internationaux pertinents, doivent être garantis par les pays hôtes.

Nous avons adopté ce matin la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1), qui apportera selon moi une réponse à de nombreuses questions relatives aux réfugiés et aux migrants. Néanmoins, certaines questions importantes appellent sans tarder notre attention.

Tout d'abord, le problème des pays en développement qui accueillent un grand nombre de réfugiés doit également être pris en considération eu égard à leur capacité de le faire ainsi que de prendre les engagements énoncés dans le document final adopté. Attendre davantage d'engagements de la part des pays accueillant des réfugiés, y compris les pays les moins avancés, serait alourdir leur fardeau au lieu d'appliquer le principe très débattu du partage des charges.

Deuxièmement, le Népal considère que, les migrants n'étant pas tous des réfugiés, ils ne doivent pas être traités comme tels. Par exemple, un certain nombre de ressortissants népalais, dans différents pays, travaillent de façon légale, à la demande des pays hôtes. Malgré ses ressources et moyens limités et sachant qu'il est un État non signataire de la Convention relative au statut des réfugiés de 1951 et du Protocole relatif au statut des réfugiés de 1967, le Népal est, de longue date, un généreux État d'accueil de réfugiés provenant de divers pays pour des raisons humanitaires.

Le Népal est reconnaissant à la communauté internationale de sa compréhension et de l'appui qu'elle a apporté au Népal dans le cadre de la gestion des réfugiés à l'intérieur de ses frontières. Nous avons cependant pris conscience que la question des réfugiés politiques ne peut guère être réglée si les pays d'origine restent en marge. Dans le cas des réfugiés et des migrants dont la situation est provoquée à l'homme, c'est le pays responsable qui doit être tenu de rendre des comptes plutôt que le pays de résidence des réfugiés et des migrants. C'est particulièrement vrai dans le cas d'un pays comme le Népal.

Même si le Népal se félicite des initiatives concrètes prises par de nombreux pays développés pour la réinstallation des réfugiés bhoutanais qui vivaient depuis longtemps au Népal, leur droit de retourner dans leur pays d'origine doit être respecté. Dans le même temps, je tiens à rappeler à l'Assemblée que les derniers réfugiés vivant dans des camps de réfugiés au Népal attendent avec impatience de retourner dans leur patrie. La communauté internationale doit continuer d'apporter une aide financière aux réfugiés jusqu'à leur réinstallation dans leur pays d'origine.

Je voudrais maintenant conclure en réitérant ma conviction que les délibérations relatives à des questions internationales de cette importance ainsi que les engagements pris ici, aujourd'hui et dans les jours à venir, contribueront de manière considérable à régler les questions liées aux déplacements massifs de migrants et de réfugiés. Le Népal veut croire que la Déclaration de New York, document final de la présente réunion de haut niveau, sera judicieusement mise en œuvre.

Le Coprésident par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Yun Byung-se, Ministre des affaires étrangères de la République de Corée.

M. Yun (République de Corée) (*parle en anglais*) : L'année dernière, à la réunion de haut niveau sur les migrations et les mouvements de réfugiés, j'ai cité M. António Guterres, ancien Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, qui avait fait observer que la question des réfugiés n'était pas une simple crise en termes de chiffres mais également une crise de responsabilité et de valeurs. Pourtant, nous ne pouvons toujours pas nous permettre de pousser un soupir de soulagement. De fait, le sentiment de crise s'est renforcé. Les images d'Omran Daqneesh, cet enfant syrien âgé de cinq ans, couvert de sang et de poussière, nous ont brutalement rappelés à la réalité, et remis en mémoire la mort tragique d'Aylan Kurdi, l'an dernier.

La question des réfugiés et des migrants n'est pas nouvelle. Ce qui nous alarme, néanmoins, c'est l'ampleur sans précédent de leurs déplacements et la complexité des causes. Le nombre de réfugiés a atteint son plus haut niveau depuis la Deuxième Guerre mondiale. Parallèlement, les déplacements forcés sont inextricablement liés aux différents facteurs centrifuges, y compris les conflits, la violence, le terrorisme et une accablante pauvreté. De plus, les conflits prolongés ont eu pour effet de mêler encore davantage réfugiés et migrants, ceux qui fuient pour se mettre à l'abri pouvant aussi bien devenir des migrants à la recherche d'une vie meilleure.

La double crise des réfugiés et des migrants est un problème multidimensionnel, dans lequel s'entremêlent les questions de paix et de sécurité, de développement et de droits de l'homme. Elle appelle donc une action globale et intégrée de la part de la communauté internationale, comme cela a été convenu en mai au premier Sommet mondial sur l'action humanitaire, organisé à l'initiative du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon. Pour relever le défi inédit que représentent les déplacements massifs de réfugiés et de migrants, il est d'une importance cruciale que nous coordonnions systématiquement nos efforts, immédiats et à plus long terme, autour de l'axe central que constitue l'ONU. À court terme, nous devons renforcer la protection et l'aide humanitaire apportées à ceux qui en ont besoin, quel que soit leur statut migratoire. Dans le cadre de ce processus, les principes de non-refoulement, de régularité de la procédure et de protection des droits de l'homme doivent être garantis. À cet égard, nous saluons l'adoption aujourd'hui de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1) comme document final de la présente réunion de haut niveau.

Premier pays d'Asie à avoir promulgué une loi relative aux réfugiés et aux demandeurs d'asile, la République de Corée a continué d'améliorer son processus de détermination du statut de réfugié et oeuvré à un meilleur traitement des demandeurs d'asile. L'année dernière, le Gouvernement coréen a également lancé un projet pilote de réinstallation afin de participer activement aux efforts de la communauté internationale relatifs au partage des charges.

Si l'on veut régler durablement la crise des réfugiés sur le long terme, il faut mener de pair la coopération en matière de développement et l'aide humanitaire. Alors que perdurent les crises de réfugiés, il est de plus en

plus nécessaire d'aider au renforcement des capacités afin d'aider les réfugiés à pouvoir de nouveau s'assumer. Les populations les plus vulnérables, en particulier les femmes et les enfants, méritent une attention plus spécifique.

Par ailleurs, mon gouvernement a décuplé au cours des cinq dernières années l'aide financière qu'il apporte aux réfugiés. Nous relierons également l'aide humanitaire au développement en offrant aux réfugiés un accès à l'éducation, aux services de santé et à une formation professionnelle. Dans le cadre de l'Initiative « Une vie meilleure pour les filles », annoncée par la Présidente, M^{me} Park Geun-Hye, au Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, en septembre de l'année dernière (voir A/70/PV.7), la République de Corée axe particulièrement ses efforts sur l'autonomisation des femmes.

Avec la réunion de haut niveau sur les réfugiés syriens de février et le Sommet mondial sur l'action humanitaire, en mai, je pense que la réunion de haut niveau d'aujourd'hui marque le troisième jalon important dans notre recherche d'une solution durable aux crises des réfugiés et des migrants. J'espère sincèrement que la réunion d'aujourd'hui parviendra à mobiliser la volonté politique qui nous permette de nous attaquer à ce problème des plus urgents, auquel l'humanité doit faire face ensemble.

Le Coprésident par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Simonetta Sommaruga, Conseillère fédérale et Cheffe du Département fédéral de justice et police de la Confédération suisse.

M^{me} Sommaruga (Suisse) : L'année dernière, l'Europe a connu ce que de nombreux pays d'Afrique ou du Moyen-Orient vivent depuis des décennies : l'arrivée quotidienne de milliers de personnes à la recherche d'une protection ou d'une vie meilleure. Comment l'Europe a-t-elle réagi face à ce défi, certes de taille? Nous l'avons vu : l'Europe n'était pas préparée. Souvent dépassée, elle n'a pas réussi à donner à cette crise une réponse commune. La crise nous l'a malheureusement montré : dans les situations d'urgence, nombreux sont ceux qui ne pensent qu'à eux-mêmes.

Aujourd'hui, il n'existe toujours pas de politique d'asile commune au niveau européen. Cependant, l'arrivée de milliers de personnes fuyant la guerre a donné lieu à une action commune en Europe. Les programmes de relocalisation et de réinstallation ont été

décidés l'année dernière sous haute pression politique. Même s'ils ne vont pas assez loin, ils vont au moins dans la bonne direction – celle d'une responsabilité partagée. Dès lors, ne permettons pas que la migration soit exploitée par les partis populistes à des fins de politique intérieure.

Cela dit, quel est le rôle de la communauté internationale face à la hausse des mouvements migratoires? Je voudrais énumérer cinq points. En premier lieu, la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et les traités de sauvegarde des droits de l'homme sont à ce jour les meilleurs instruments pour garantir la protection des migrants et des réfugiés. Deuxièmement, nous devons trouver des solutions pour répartir équitablement, à l'échelle mondiale, les responsabilités issues des défis internationaux. En troisième lieu, nous devons trouver des réponses aux nouvelles formes de déplacements forcés, par exemple les mouvements causés par le réchauffement climatique. C'est également pour cette raison que la Suisse soutient l'intégration de l'Organisation internationale pour les migrations dans le système des Nations Unies. Quatrièmement, la politique multilatérale doit toujours considérer la migration comme une chance. Dans la majeure partie des cas, les migrantes et les migrants contribuent par leur travail à la promotion du bien-être, aussi bien dans leur pays de résidence que d'origine. Cinquièmement et enfin, la politique multilatérale en matière de migration nécessite des plates-formes permettant les échanges et la coopération entre les États.

Pour toutes ces raisons, la Suisse soutient avec une grande conviction la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1) que nous avons adoptée aujourd'hui (voir A/71/PV.3). Celle-ci souligne

les trois priorités que la Suisse considère comme essentielles pour l'avenir – le renforcement de la protection des réfugiés et des migrants en situation vulnérable, la prévention des déplacements forcés en s'attaquant à leurs causes et la promotion de l'autonomie économique et sociale des personnes déplacées, en tenant compte des intérêts et des besoins de la population locale. La Suisse soutient également l'élaboration de deux pactes mondiaux sur la migration et les réfugiés d'ici à 2018. La réussite de ces initiatives dépendra tout autant de leur capacité à tirer profit de l'expertise de Genève, en tant que centre névralgique des questions liées aux migrations et aux réfugiés. La Suisse tient à exprimer son plein soutien à cet égard, tout comme sa disponibilité à assumer un rôle actif et moteur dans ce domaine.

L'histoire nous montre encore et toujours qu'il existe toujours deux manières de répondre aux défis internationaux de grande ampleur. D'une part, le repli sur ses affaires nationales et d'autre part, le courage de faire des pas innovants vers une coopération multilatérale renforcée. Dans le domaine de la migration, les crises ont souvent été à l'origine des plus grandes avancées sur le plan multilatéral. Rappelons-nous de la Convention de Genève, qui vu le jour après la Seconde Guerre mondiale. Il reste de nombreuses questions ouvertes dans la politique multilatérale en matière de réfugiés et de migration, tout comme il existe également de nombreux intérêts, parfois opposés. Cependant, il ne doit y avoir qu'une seule boussole à l'aide de laquelle nous orienter, celle de la dignité humaine.

Le Coprésident par intérim : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

La séance est levée à 13 h 35.